

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Le sentiment d'appartenance des personnes d'origine étrangère en Belgique

**Une étude comparative entre les populations
d'origine subsaharienne et les populations
d'origine turque et marocaine**

**Auteur : Marie Lune Lardinoit
Promoteur(s) : Bruno Schoumaker
Lecteur(s) : Nathalie Burnay
Année académique 2023-2024
Master en Sociologie**

Remerciements

Je tiens à remercier Bruno Schoumaker, mon promoteur, pour son soutien et sa guidance tout au long de mon mémoire. Il a su éclairer mes réflexions et cultiver ma confiance dans mon projet.

Un immense merci également à Nathalie Burnay, la lectrice de ce mémoire, ainsi qu'à l'ensemble des professeurs croisés au cours de mon master en sociologie. Cette expérience, après un bachelier en ingénierie de gestion, a été une aventure riche en découvertes et a complètement changé ma manière de voir le monde.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers l'ULB et la VUB pour l'accès aux données portant sur les personnes d'origine turque et marocaine en Belgique. Ainsi qu'envers UCLouvain, la VUB et l'ULG pour les données concernant les personnes originaires d'Afrique subsaharienne francophone en Belgique. Sans ces données, et les chercheurs·euses qui ont participé à ces deux enquêtes, ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour.

Je remercie également mes amis, dans la vie et les études, les sociopotes. Sans qui ces années d'études n'auraient pas été les mêmes et certainement moins joyeuses. Ainsi que mes proches qui ont soutenu chacun de mes projets et ont toujours été là pour moi.

Je souhaite dédier ce mémoire à ma grand-mère, dont la fierté devant mes études était le reflet de son propre rêve inaccompli en raison de la guerre, ainsi qu'à toutes les personnes qui se voient privées de ce droit encore aujourd'hui, et toujours pour cause de guerre. Face à l'état du monde à l'heure où j'écris les dernières lignes de mon travail, je promets de faire de mon mieux pour que tous mes apprentissages soient mis au profit d'un monde meilleure, ne serait-ce qu'un peu.

Déclaration déontologique

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants·es en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be 'PML'.

Table des matières

Liste des tableaux.....	7
Liste des figures	7
Liste des acronymes	8
Introduction.....	9
Définitions.....	11
Chapitre 1 – cadre conceptuel et contextuel	14
1. Une rapide histoire migratoire belge.....	14
2. Le contexte migratoire belge actuel	14
3. Les politiques d’accueil et d’intégration	15
Chapitre 2 – Etat de l’art et problématisation	21
1. L’intégration, un concept non-consensuel	21
2. L’inclusion, une conception systémique et expérientielle des processus de sociabilisation.....	25
3. Le dépassement des approches objectivantes par l’étude du sentiment d’appartenance	27
4. La prise en compte de la dimension réflexive.....	29
5. Le phénomène de double appartenance	29
6. Questions de recherche et hypothèses.....	32
Chapitre 3 – Données et méthode	36
1. Bases de données.....	36
2. Variables	37
3. Méthodes	42
Chapitre 4 – Résultats	45
1. Le sentiment d’appartenance à la Belgique et au pays d’origine mis en relations avec les indicateurs d’intégration sociale.....	45
A. La mesure du sentiment d’appartenance à la Belgique et au pays d’origine	

B.	Les indicateurs d'intégration sociale et le sentiment d'appartenance.	60
2.	Le phénomène de double appartenance	71
A.	Analyse descriptive de la typologie d'appartenance	72
B.	La typologie d'appartenance et les indicateurs d'intégration	76
	Discussion	80
	Conclusion	81
	Bibliographie.....	86

Liste des tableaux

Tableau 1 – Liste des questions pouvant potentiellement représenter le SAB et le SAO des individus.

Tableau 2 – Liste des variables indépendantes utilisées : variables démographiques et indicateurs d'intégration.

Tableau 3 – Pourcentage de la population, pour chaque variable indépendante, se sentant appartenir au pays d'origine (SAO) et à la Belgique (SAB).

Tableau 4 – Modèles de régression logistique explicatifs du SAB, avec et sans la variable *relations sociales*.

Tableau 5 – Modèles de régression logistique explicatifs du SAB, incluant les variables indépendantes démographiques.

Tableau 6 – Modèles de régression logistique explicatifs du SAO, avec et sans la variable *relations sociales*.

Tableau 7 – Modèles de régression logistique explicatifs du SAO, incluant les variables indépendantes démographiques.

Tableau 8 – Répartition de la population, pour chaque variable indépendante, dans les quatre catégories d'appartenance.

Tableau 9 – Modèles de régression logistique explicatifs de la double appartenance, avec et sans les variables indépendantes démographiques.

Liste des figures

Figure 1 – Le pourcentage de la population se sentant appartenir à la Belgique selon l'origine des individus.

Figure 2 - Le pourcentage de la population se sentant appartenir au pays d'origine selon l'origine des individus.

Figure 3 – Le pourcentage de la population par catégorie d'occupation selon le sexe des individus, pour la population d'origine subsaharienne.

Figure 4 – Les pourcentage de la population par catégorie d'occupation selon le sexe des individus, pour la population d'origine marocaine et turque.

Figure 5 – Le pourcentage de la population ayant vécu des discriminations en fonction du sexe et de l'origine des individus.

Figure 6 – Le pourcentage de la population détenant un diplôme de l'enseignement supérieur selon la génération d'immigration et le groupe d'origine.

Figure 7 – Le pourcentage de la population se sentant appartenir à la Belgique selon l'origine et la génération d'immigration des individus.

Figure 8 – Le pourcentage de la population se sentant appartenir au pays d'origine selon l'origine et la génération d'immigration des individus.

Figure 9 – Répartition de la population (%) dans les quatre catégories de l'appartenance pour chacune des cinq origines.

Liste des acronymes

SA – Sentiment d'appartenance

SAB – Sentiment d'appartenance à la Belgique

SAO – Sentiment d'appartenance au pays d'origine

INTRODUCTION

La Belgique, comme de nombreux autres pays européens, est une terre d'immigration. En 2015, Bruxelles fut nommée deuxième ville la plus cosmopolite du monde (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2015). Son abondante diversité en fait un lieu unique où plus de 180 nationalités (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse [IBSA], 2017) se croisent, se rencontrent et s'entremêlent.

Dans ce contexte interculturel, se pose la question de l'intégration des nouveaux arrivants à la société belge. De nombreuses études cherchent à comprendre ce processus complexe, à identifier les facteurs le facilitant et les meilleures manières de le mesurer. Une grande partie de la littérature portant sur les questions d'intégration des personnes d'origine étrangère avancent que l'intégration au marché de l'emploi est le meilleur vecteur, et une bonne mesure, pour une intégration réussie (Herman & Rea, 2017 ; Bertrand, 2019 ; Piguet & Wimmer, 2000 ; Blom, 2004). Cependant, intuitivement, le fait d'étudier un processus si complexe en le simplifiant à une dimension de la vie des individus semble réducteur. De plus, il s'agit d'un processus très personnel, qui varie d'un individu à l'autre et qui impacte directement la vie des personnes d'origine immigrée. Pourtant aucun outil d'évaluation ne semble poser la question directement aux personnes concernées. En fin de compte, vous sentez-vous intégrées ? Vous sentez-vous belge ? Chez vous ici en Belgique ?

Là est l'ambition de ce mémoire, offrir une nouvelle perspective d'évaluation des processus d'intégration en y introduisant la dimension subjective et réflexive. C'est pourquoi se travail s'intéresse au sentiment d'appartenance, et non pas à l'intégration ou à l'inclusion. En effet, le sentiment d'appartenance se construit à partir de la dimension subjective de l'expérience personnelle vécue et est le fruit de la satisfaction effective des besoins individuels des personnes immigrées (Réa, 2021).

Il s'agit d'une étude comparative entre deux grand groupes de population : les personnes originaires d'Afrique subsaharienne francophone et les personnes originaires du Maroc et de la Turquie. La population d'intérêt correspond donc aux personnes d'origine turque, marocaine, congolaise, burundaise et rwandaise, présentes en Belgique et appartenant à la première et la deuxième génération, ainsi qu'à la génération 1.5 (personnes arrivées en Belgique avant l'âge de 18 ans).

Pour ce faire, ce mémoire remplira trois objectifs. Le premier étant la mesure et la caractérisation du sentiment d'appartenance au pays d'origine (SAO) et au pays d'accueil pour les cinq populations d'intérêt. Le deuxième objectif consiste en l'analyse du lien entre les indicateurs d'intégration, couramment utilisés pour mesurer l'intégration des individus, et le sentiment d'appartenance. Enfin, le troisième objectif est de savoir si il y a une concurrence entre les sentiments d'appartenance à la Belgique (SAB) et au pays d'origine, soit si ces deux sentiments sont réellement cumulables.

Pour pouvoir répondre à ces questionnements, nous allons d'abord faire l'état des lieux du contexte belge de la migration, ainsi que du cadre législatif belge, européen et international, qui structure l'installation des individus en Belgique. Nous ferons ensuite l'état des lieux de la littérature portant sur l'intégration, l'inclusion et le sentiment d'appartenance des personnes issues de l'immigration en Belgique avant de passer à l'analyse de nos résultats quantitatifs et de leur présentation.

La partie quantitative de ce mémoire repose sur l'utilisation de deux bases de données, constituées à l'occasion de l'étude *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais* de Demart et al. publiée en 2017, et de l'étude *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs : (auto)portrait de nos concitoyens* de Adam et Torrenkens, publiée en 2015. Un des problèmes méthodologiques clés à résoudre fut l'harmonisation des deux bases de données de manière à pouvoir les utilisées conjointement et les comparer. Par ailleurs, ce mémoire repose sur un ensemble de tests statistiques permettant d'analyser les tendances du sentiment d'appartenance au sein des populations et d'évaluer l'effet des différents indicateurs d'intégration sur le sentiment d'appartenance, et l'éventuelle double appartenance des individus. Avant toute chose, et pour partir du bon pied, nous allons définir quelques termes importants pour le reste de ce mémoire.

DEFINITIONS

Dans ce mémoire nous allons d'emblée utiliser un ensemble de termes qui nécessitent qu'on les définisse afin d'éviter toute confusion. Il s'agit de termes qualificatifs des différentes sous populations qui nous permettent de les évoquer avec précision. Il est donc crucial de s'accorder dès le début sur leur définition, d'autant plus que leur utilisation peut varier en fonction des auteurs.

Comme nous l'avons déjà établi dans l'introduction de ce mémoire, cette étude concerne cinq groupes d'origine différente au sein de l'ensemble de la population d'origine étrangère en Belgique. On fera régulièrement référence à ces groupes et individus par les termes de « population d'origine étrangère », « personne d'origine étrangère » ou bien « personne issue de l'immigration ». Dans l'encadré ci-après, nous clarifions donc l'usage que nous faisons de ces termes, sachant qu'il existe des variations dans la littérature scientifique. Dans ce cas-ci nous choisissons de nous baser sur la définition proposée par Sophie Vause (2013).

La **population d'origine étrangère** comprend à la fois les personnes de nationalité étrangère, les personnes ayant une nationalité étrangère à la naissance, et les personnes ayant au moins un parent de nationalité étrangère à la naissance. Une **personne d'origine étrangère** est donc une personne appartenant à la population d'origine étrangère.

Par « **personnes issues de l'immigration** » on entend donc que les personnes d'origine étrangères considérées dans cette étude, ou un de leurs parents, ont effectué une migration entre leur pays d'origine et la Belgique. C'est à dire que des individus de nationalité belge, étant nés en Belgique, font partie de l'échantillon.

Dans cette étude, on s'intéresse également aux individus en fonction de leur lieu de naissance et de leur âge d'arrivée en Belgique. Pour évoquer les groupes en fonction de ces caractéristiques on parle de « générations ». Une fois de plus, les chercheurs et chercheuses ne s'accordent pas toujours sur la définition des différentes générations. Nous définissons donc les différentes générations évoquées dans ce mémoire dans l'encadré ci-dessous.

La « **première génération** » comprend l'ensemble des individus nés dans leur pays d'origine et ayant effectué une migration (Demart et al., 2017).

La « **deuxième génération** » correspond aux personnes « nées et scolarisées en Belgique » (Demart et al., 2017, p. 10), dont au moins un des parents fait partie de la première génération.

Nous distinguerons également la « **génération 1.5** », c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger mais arrivées en Belgique durant l'enfance ou l'adolescence, avant l'âge de 18 ans.

Cependant, il n'y a pas de consensus clair sur la limite d'âge à l'arrivée des personnes appartenant à cette génération de personnes migrantes. Elle varie considérablement en fonction des études. Certaines ne prennent en compte que les personnes étant arrivées durant leur enfance, soit avant l'âge de 10 ans, à l'instar de Felouzis et al. (2016). D'autres recherches prennent en compte la préadolescence, soient jusqu'à l'âge de 12 ans comme c'est le cas pour le rapport *Belgo-Turcs, Belgo-Marocain – (auto)portrait de nos concitoyens* (Adam & Torrenkens, 2015). D'autres encore vont jusqu'à l'adolescence en prenant en compte toute personne étant arrivée avant l'âge de 18 ans, c'est le cas du rapport *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais* (Demart et al., 2017). Quel que soit l'âge limite choisi, ces personnes ont passé une partie importante de leur enfance et adolescence en Belgique. « Des travaux dans divers contextes ont en effet montré la pertinence de distinguer cette génération intermédiaire – socialisée en partie dans le pays hôte – pour l'étude de l'intégration, l'assimilation et l'identité des migrants et de leurs descendants » (p.27, Demart et al., 2017). On verra dans la suite de ce mémoire que pour chacun de ces deux rapports la limite d'âge choisie semble cohérente avec les variations qui sont observées entre les groupes. En effet, les personnes Belgo-Turques et Belgo-Marocaines arrivées en Belgique avant l'âge de 12 ans se démarquent des autres groupes d'âge en ce qui concerne le sentiment d'appartenance à la Belgique. Du côté des personnes Belgo-Congolaises, Belgo-Burundaises et Belgo-Rwandaises, cette démarcation est observable pour l'ensemble des individus étant arrivés avant leurs 18 ans. Comme nous l'avons défini dans l'encadré ci-dessus, même

si ces observations sont intéressantes et justifient la définition de la génération 1.5 pour les deux enquêtes, dans ce mémoire la génération 1.5 correspond aux individus arrivés en Belgique avant l'âge de 18 ans.

Maintenant que quelques termes clés de ce mémoire sont définis, nous allons passer à la définition du contexte migratoire et législatif belge dans le chapitre 1 avant de définir le contexte théorique dans le chapitre 2.

CHAPITRE 1 – CADRE CONCEPTUEL ET CONTEXTUEL

1. Une rapide histoire migratoire belge

Après la Seconde Guerre mondiale de nombreux pays Européen sont en manque de main d'œuvre et passent des accords bilatéraux avec des pays du Sud de l'Europe tels que l'Italie, l'Espagne, la Grèce et le Portugal, puis avec le Maroc et la Turquie (Rea, 2021). À la fin des années 1970 et pendant les années 1980, plusieurs crises ont éclaté (les crises pétrolières, la crise de l'emploi et la désindustrialisation de l'Europe). En réaction, il y a une vague d'intolérance à l'immigration, accompagnée par la fermeture des frontières et la montée de partis d'extrême droite propageant des messages anti-immigrés (Rea, 2021). Les mouvements migratoires se remettent en route dans le milieu des années 80 et on observe une forte augmentation de l'immigration dans le début des années 1990 suite aux grands changements contextuels qui s'opèrent, tels que la chute du mur de Berlin en 1989, le démembrement de l'Union soviétique et la guerre en ex-Yougoslavie (Rea, 2021). C'est dans ce contexte qu'on verra émerger de nombreuses lois concernant les personnes d'origine étrangère et leur traitement, notamment la loi du 15 décembre 1980 ou Loi des « Etrangers » ainsi que la loi anti-racisme du 30 juillet 1981. Pendant les années 2000, c'est l'élargissement de l'Europe et les nombreux conflits au Moyen-Orient, dans la Corne de l'Afrique et la guerre en Syrie en 2011 qui ont provoqué un « Exode » vers l'Europe, surtout en 2015 et 2016 (Rea, 2021).

2. Le contexte migratoire belge actuel

Aujourd'hui, tout comme beaucoup d'autres pays européens, la Belgique est un pays d'immigration dont une partie importante de la population a des racines à l'étranger. En 2015, Bruxelles a été nommée la deuxième ville la plus cosmopolite au monde, après Dubaï, avec 62% de ses résidents étant nés à l'étranger (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2015) et plus de 180 nationalités représentées (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse [IBSA], 2017). Au 1^{er} janvier 2023, le pays compte 2.459.184 Belges d'origine étrangère, soit une personne sur cinq, et 1.573.273 non-Belges (Statbel.be, 2023).

Dans cette étude on s'intéresse à la partie de la population qui est d'origine turque, marocaine, congolaise, rwandaise et burundaise. D'après le site Eurostat (2023), on compte en Belgique, en 2022, 87 098 personnes nées au Congo, 14 865 personnes nées

au Rwanda, 10 068 personnes nées au Burundi, 233 633 personnes nées au Maroc et 104 084 personnes nées en Turquie. Ces chiffres ne prennent en compte que les personnes appartenant à la première génération. Cependant, ils donnent une idée de l'ampleur des populations en Belgique à une date récente. Comme on le voit selon les données précédentes, les groupes de population marocaines et turques sont très présents en Belgique. Il s'agit des « groupes de population hors Union européenne les plus importants en Belgique » (p.23, Torrekens & Adam, 2019) et les deux plus grands flux d'immigration hors UE-27 en 2019 (Myria, 2021). En ce qui concerne le flux de personnes originaire d'Afrique Subsaharienne, en 2019 il représente 6,9% des immigrations vers la Belgique (*Ibid.*).

Les individus originaires de ces cinq pays forment des groupes d'origine ayant à la fois des ressemblances et de fortes différences. Ils partagent notamment une expérience migratoire et expérience d'installation au sein d'un même pays : la Belgique. Cependant, l'histoire migratoire et les caractéristiques de la population varient considérablement entre les différents pays d'origine. En effet, l'immigration turque et marocaine est liée à des mouvements de main d'œuvre. En 1964, des accords bilatéraux sont signés entre la Belgique et le Maroc et la Turquie (Torrekens & Adam, 2019, p. 23) et encouragent les travailleurs marocains et turcs à venir travailler en Belgique. Selon Morelli (1992 dans Manço, 2003), dès 1961 on pouvait observer une présence significative de travailleurs immigrés turcs et marocains en Belgique. A l'inverse du Maroc et de la Turquie, les migrations congolaise, rwandaise et burundaise relèvent d'avantage d'« initiatives individuelles et familiales » (p.21, Demart et al., 2017). En effet, l'immigration en provenance des trois colonies était découragée. La migration Subsaharienne est donc plus récente et c'est surtout dans les années 90 que cette population s'est agrandie et diversifiée (Mazzocchetti, 2011).

3. Les politiques d'accueil et d'intégration

Maintenant que nous avons présenté l'histoire migratoire de la Belgique, défini le paysage général de la migration en Belgique et le contexte spécifique aux différentes origines étudiées dans ce mémoire, il est important de faire le point sur le cadre législatif qui façonne également les processus d'intégration des personnes immigrées en Belgique.

Cadre législatif international

Tout d'abord, il est important de souligner que le cadre législatif en matière de migration est largement impacté et conditionné par le contexte international. En effet, plusieurs conventions et directives, internationales et européennes, guident le droit belge en matière d'immigration. Au niveau international, la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et des apatrides, signée par 145 pays, régule l'asile et l'accueil. Cette **convention**¹ définit le concept de réfugié, leurs droits et la responsabilité des états en la matière. Elle limite donc la souveraineté des états et leur impose de garantir la liberté de mouvement, le droit au travail, le droit à l'éducation, l'assistance matérielle, la possession de documents d'identité et la réunification familiale. Le respect de ces droits est clé lorsque l'on s'intéresse aux phénomènes de sociabilisation des personnes d'origine étrangère. En effet, le fait de garantir ou non ces cinq points peut impacter significativement les processus d'intégration des individus.

Au niveau européen, il y a une volonté d'harmonisation des règles et des normes en matière d'asile et de migration (Conseil Européen, 2023), ce qui impacte directement les règles et normes au niveau national belge. En ce qui concerne l'intégration, la Communication de la Commission européenne du 1er septembre 2005 intitulée « Programme commun pour l'intégration » propose neuf points d'action pour les politiques d'intégration au sein des états membres (Conseil Européen, 2023). Cette communication commence par décrire l'intégration comme étant « un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproques entre tous les immigrants et résidents des États membres » (Communication de la Commission, 2008, pp.5), mais insiste tout de même davantage sur les critères que les personnes immigrées doivent remplir plutôt que sur la facilitation de l'intégration par les états. Parmi les différents critères pour une intégration réussie, la communication cite l'emploi comme « un élément clé du processus d'intégration » ainsi que les « connaissances de base de la langue » et les connaissances sur « l'histoire, les institutions de la société d'accueil ». Le texte met l'accent sur l'éducation comme étant un moyen de « réussite » au sein de la société pour les personnes migrantes et leur descendance. Il encourage également la participation aux processus démocratiques, soit à la participation à la politique belge. Le texte met également en avant l'importance de l'interaction entre les migrants et les

¹ Convention internationale relative au statut des réfugiés et annexes, *M.B.*, le 4 octobre 1953.

autochtones. Un des neuf points évoque implicitement la responsabilité de la société d'accueil en insistant sur le fait que cette dernière est responsable d'assurer l'accès aux institutions et aux biens et services publics et privés ainsi que de garantir l'absence de discrimination. (Communication de la Commission européenne, 2005, pp.4-12, dans Brette, 2023, p.34)

Cadre législatif actuel belge

En Belgique, plusieurs textes de loi régissent l'immigration et statuent sur l'intégration des individus. La loi la plus importante qui régle l'immigration est la Loi du 15 décembre 1980 ou Loi des « Etrangers ». Cette loi² établit les conditions et les procédures relatives à l'entrée, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers sur le territoire belge. Cependant elle ne traite pas du thème de l'intégration ou de l'inclusion. Une deuxième loi, la loi anti-racisme du 30 août 1981³ interdit la discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique. En faisant cela elle statue sur le traitement des personnes d'origine étrangère par les autochtones. Il s'agit donc d'une première loi concernant l'adaptation et le comportement de la société d'accueil, même si la parution de cette loi est motivée par le contexte peu accueillant d'une période marquée par la fermeture des frontières et la restriction de l'immigration.

En 2016, le gouvernement Michel I fait passer une loi qui évoque directement le concept d'intégration en mettant l'accent sur « la nécessité pour la personne étrangère ou d'origine étrangère d'être intégrée afin de recevoir un permis de séjour » (p.26, Brette, 2023). La loi du 18 décembre 2016 :

« L'étranger qui introduit une demande afin d'être autorisé ou admis à séjourner dans le Royaume [...], est informé du fait que ses efforts d'intégration seront contrôlés et signe une déclaration par laquelle il indique comprendre les valeurs et les normes fondamentales de la société et qu'il agira en conformité avec celles-ci. [...] L'étranger apporte dans le premier délai de son séjour accordé pour une durée limitée, la preuve qu'il est prêt à s'intégrer dans la société. Dans les

² Loi du 15 décembre 1980, Loi relative à l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, *M.B.*, le 31 décembre 1980.

³ Loi du 30 juillet 1981, Loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, *M.B.*, le 18 août 1981.

quatre années à compter de l'expiration d'un délai d'un an après l'admission au séjour, le ministre (fédéral compétent pour l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers) ou son délégué peut mettre fin au séjour s'il constate [...] que l'étranger n'a pas fourni d'efforts raisonnables d'intégration. [...] (Article 1er/2 § 3). » (p.27, Brette, 2023)

Ce texte parle uniquement des efforts à fournir par la personne demandant à être admise. On voit également qu'il utilise des concepts flous et subjectifs tels que « efforts d'intégration », « valeurs » et « normes ». Le ministre ou son délégué est responsable de l'appréciation des efforts d'intégration de l'individu en tenant compte de certains critères plus objectivables tels que le suivi du parcours d'intégration (p.27, Brette, 2023). En mettant l'accent sur les « efforts » d'intégration plutôt que sur la mesure d'une intégration réussie, ce texte suggère un devoir de moyen plutôt que de résultat. D'un côté, on peut lire en cela une prise de responsabilité de la part de la société accueillante et une prise en compte de l'individualité des personnes. En effet, les personnes pourraient être jugées comme dignes de d'admission si elles ont de bonnes raisons de ne pas aboutir à une intégration jugée comme réussie. Cela donnerait donc une certaine marge de manœuvre et une possibilité d'adaptation à chaque individu. Cependant, la subjectivité du texte donne également beaucoup de place à l'interprétation mettant l'institution dans une position de force par rapport aux individus. En outre, la charge de preuve des efforts fournis incombe aux immigrants, mettant d'autant plus la charge sur les individus et déresponsabilisant la société d'accueil.

Le parcours d'intégration en Belgique

Au vu de la complexité du système politique belge il n'est pas surprenant qu'il en soit de même pour les politiques d'intégration. En effet, « chaque entité fédérée développe sa propre politique d'intégration et ses propres ambitions pour celle-ci » (p.9, Duchêne, 2022). En Belgique, lorsque l'on parle de politique d'intégration on fait essentiellement référence au parcours d'intégration. Il en existe cinq en Belgique : un au sein de la Communauté Flamande, un au sein de la Région wallonne, un au sein de la Communauté germanophone et deux dans la Région Bruxelles-Capitale.

Depuis le 1^{er} juin 2022, tous ces parcours sont obligatoires. La communauté Flamande a de loin devancé les autres entités en rendant le parcours obligatoire dès 2004 (Woitrin, 2021). En 2016 le parcours wallon devient obligatoire, suivi de près par celui de la Communauté germanophone en 2018 (Woitrin, 2021). Le parcours Bruxellois, longtemps optionnel, est obligatoire depuis du 1^{er} juin 2022 (Commission Communautaire Commune, s. d.), rendant ainsi obligatoire le parcours d'intégration dans toute la Belgique.

Ces derniers prennent des contours très différents d'une région à l'autre. La Flandre insistant par exemple plus sur la dimension culturelle de l'inclusion alors que la Wallonie se concentre plutôt sur les concepts d'accueil et de cohésion sociale (Xhardez, 2019). Par ailleurs, les parcours d'intégration comprennent tous une formation linguistique et un volet professionnel (Duchêne, 2022, p.29). Les parcours francophones, de la Région wallonne et de Bruxelles-capitale, contiennent tous deux un volet de formation à la citoyenneté (*Ibid.*). Certains parcours insistent plutôt sur l'autonomie des nouveaux arrivants, comme la Communauté Flamande et les deux parcours de la Région Bruxelles-Capitale, alors que les parcours wallon et germanophone mettent en avant l'accueil et l'orientation des individus (*Ibid.*). « Une même politique peut donc exprimer différentes intentions » (p.10, Duchêne, 2022). Pour synthétiser, selon le site l'Office des étrangers, les « efforts en termes d'intégration » sont évalués selon les critères suivants : le suivi d'un cours d'intégration, l'activité professionnelle, l'obtention d'un diplôme ou le suivi d'une formation, les connaissances linguistiques et la participation à la vie associative (*Efforts d'intégration dans la société belge | IBZ, 2023*). Il s'agit donc des principaux piliers de l'évaluation de l'intégration des personnes étrangères en Belgique au niveau politique et institutionnel.

Il y a donc plusieurs textes, belges et internationaux, qui dessinent le paysage législatif en Belgique concernant l'immigration. Certains concernent toute personne d'origine étrangère, d'autres ne concernent que le statut de réfugié. Ce qu'on observe dans l'ensemble de ces textes c'est un accent mis sur la responsabilité des immigrés dans le processus d'installation et de sociabilisation, l'utilisation de concepts et critères subjectifs et difficilement mesurables, ainsi que l'absence de la prise en compte du vécu des personnes concernées. Comme le dit Brette (p.93, 2023) dans son mémoire : « chaque personne est différente et cela influence son parcours. Mais, ce que propose

le dispositif du parcours est homogène et généralisé. Il en résulte que les personnes suivent les différents modules mais sans que cela corresponde nécessairement à leurs besoins. Or, la finalité visée par le parcours est l'émancipation de la personne ».

Maintenant que nous avons présenté le contexte belge de l'immigration et compris le cadre législatif dans lequel d'inscrit ce mémoire, nous allons nous pencher sur la littérature scientifique traitant des différents concepts liés à l'intégration et au sentiment d'appartenance des individus.

CHAPITRE 2 – ETAT DE L'ART ET PROBLEMATISATION

1. L'intégration, un concept non-consensuel

Le concept d'intégration a été graduellement introduit dans les recherches nord-américaines à partir des années 1950 (Gauthier et al., 2010). Il s'agit d'un concept qui est difficile à définir et qui n'a jamais fait consensus, « sans doute à cause de ses nombreuses implications d'ordre normatif, idéologique et ethnocentrique, ainsi que du flou théorique entourant la question de l'intégration » (p.17, Gauthier et al., 2010) ; mais également parce qu'il s'agit d'un concept scientifique, mobilisé dans l'étude de la migration et des processus d'intégration, ainsi qu'un terme politique intimement lié à l'élaboration des politiques publiques. Penninx (2019) insiste sur l'importance de différencier l'intégration dans son usage politique et dans l'étude des processus d'intégration, en les définissant chacun adéquatement. Ceci explique, en partie, la difficulté à s'accorder sur le concept et l'existence d'une multiplicité de définitions. Certaines s'attardent sur les prérequis pour une intégration réussie, d'autres sur les résultats à viser et d'autres encore sur les différentes étapes qui la constituent. Cependant, la majorité des auteurs s'accorde pour dire que l'intégration est un processus (Donato & Ferris, 2020 ; Castles et al., 2002 ; Gauthier et al., 2010 ; Li, 2003 ; Penninx, 2019).

Une première définition présente l'intégration comme un processus dynamique, multidimensionnel et à double sens, qui nécessite une adaptation de la part des nouveaux arrivants, mais aussi de la société d'accueil (Donato & Ferris, 2020 ; Castles et al., 2002 ; Gauthier et al., 2010). Pour Castles (2002), l'adaptation de la société d'accueil correspond au fait d'assurer l'accès à l'emploi et aux services publics, ainsi que de favoriser leur acceptation dans l'interaction sociale avec ses membres. De son côté, Li (p.330, 2003) propose d'aborder l'intégration par le biais de la participation, que ce soit par « l'obtention de droits de citoyenneté et de droits sociaux, l'exercice de ces droits, y compris le droit et la légitimité de contester le statu quo » ou par « l'incorporation des nouveaux arrivants dans un processus démocratique de participation et de négociation ». L'intégration viserait donc à donner le droit à la contestation, à la dissidence, à la différence aux autres et à la participation au façonnement de l'avenir (Li, 2003). Rhein (2002), quant à elle, souligne le caractère multidimensionnel de l'intégration dans une définition reposant sur les trois dimensions suivantes : la participation des immigrants à la société d'accueil, l'insertion

et l'assimilation, soit l'intériorisation des normes et valeurs du pays d'accueil. Selon Landecker (dans Rhein, 2002) l'intégration peut être envisagée comme étant un concept composé de quatre sous-concepts. Ces derniers correspondent à quatre types d'intégration : l'intégration culturelle par la concordance avec les normes de la culture d'accueil, l'intégration normative par la conformité de la conduite aux normes, l'intégration communicative par l'échange de significations dans le groupe, et enfin l'intégration fonctionnelle par l'interdépendance due aux échanges de services (Landecker, dans Rhein, 2002). La typologie de Landecker permet de comprendre que les individus peuvent être considérés intégrés selon une dimension sans que ce soit nécessairement le cas pour toutes les autres.

Notons que la définition de l'intégration ne varie pas seulement en fonction des positionnements épistémologiques et idéologiques des auteurs, « elle serait également le résultat d'un contexte précis où entrent en jeu divers pouvoirs et forces » (p.17, Gauthier et al., 2010). Elle dépend du groupe ethnique concerné et est « tributaire des enjeux sociaux, politiques et économiques, tant sur le plan local qu'international, dans lesquels elle s'actualise » (*Ibid.*).

Etant donné qu'il n'existe pas de consensus quant à la définition du concept d'intégration, il est naturel qu'il existe également une diversité d'indicateurs différents pour la mesurer (Donato & Ferris, 2020, traduction). L'intégration au marché du travail, ou le fait d'être en emploi, est souvent utilisé comme indicateur de l'intégration des immigrés et constitue le sujet d'étude de nombreuses recherches, à l'instar de Herman et Rea (2017), de Bertrand (2019), et de Piguet et Wimmer (2000). Selon Blom « sur le plan économique, il ouvre la voie à l'assurance et à l'indépendance ; sur le plan psychologique, il renforce les sentiments de maîtrise et de respect de soi ; et sur le plan social, il accroît les contacts avec la population majoritaire » (p.3, 2004, traduction). Passer par une période d'emploi assure également un soutien économique dans les périodes de chômage ou de maladie et une pension de vieillesse ou d'invalidité (*Ibid.*). D'autres auteurs insistent sur l'importance de la maîtrise de la langue (Guilbert, 2005 ; Torrekens et al., 2015), ou sur la participation au tissu associatif et l'importance des réseaux sociaux (Kasongo, 2015). Dans le rapport *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs - (auto)portrait de nos concitoyens*, les autrices définissent six indicateurs de l'intégration des Belgo-Turcs et Belgo-Marocains. A la participation au marché de l'emploi cité plus tôt, le rapport ajoute le niveau

d'éducation atteint et le pays d'obtention du diplôme, la participation à la vie politique belge, la distance sociale, la proportion d'amis musulmans, ainsi que les discriminations vécues. Selon Donato et Ferris on peut également ajouter « le revenu, la propriété du logement, la richesse, la ségrégation résidentielle [...] les modes de consommation culturelle [recouvrant entre autres l'investissement dans le tissu associatif], la santé physique et mentale, la fécondité, l'état matrimonial et diverses attitudes » (p.12, Donato & Ferris, 2020, traduction). Malgré tous les indicateurs possibles, une grande partie de la littérature se concentre sur l'intégration au marché de l'emploi comme indicateur généralisable de l'intégration des immigrés dans la société d'accueil.

Le concept d'intégration a plusieurs limites, elles peuvent être associées à l'absence d'une définition consensuelle ainsi qu'à la nature des indicateurs préférés. En effet, la complexité et la diversité de la définition est source de confusion puisque « l'intégration signifie [...] différentes choses pour différentes personnes » (p.18, Gauthier et al., 2010). Par conséquent, ceci impacte le choix des indicateurs d'intégration et les méthodes de mesures puisqu'il n'y a pas d'accord général sur ce qui devrait être mesuré ou comment le faire. Par ailleurs, tout indicateur d'une intégration réussie n'est pas objectivable et mesurable objectivement. Comme le souligne Korac (2003) « la satisfaction personnelle et l'évaluation de la réussite de l'intégration vont au-delà d'indicateurs simples et mesurables, tels que la mobilité professionnelle individuelle ou le statut économique. Elles comprennent des indicateurs importants tels que la qualité et la solidité des liens sociaux avec la communauté établie » (p.63, traduction). Les indicateurs couramment utilisés, tels que le niveau de maîtrise de la langue du pays d'accueil et la proportion d'amis musulmans, ne rendent pas compte des dimensions subjectives de l'intégration. Ils ne rendent pas non plus compte de la diversité des processus d'intégration. « Derrière le processus d'intégration se dresse une impressionnante diversité de projets, d'objectifs, de stratégies et d'univers de sens qui ébranlent les conceptions homogénéisantes entretenues à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés » (p.26, Gauthier et al., 2010).

Bien que de nombreuses conceptualisations décrivent l'intégration comme un processus à double sens en soulignant l'importance de l'adaptation de la société d'accueil aux nouveaux arrivants, les indicateurs utilisés mesurent essentiellement

l'adaptation des migrants à la société d'accueil et non pas l'inverse. Le concept d'intégration, et son évaluation, se centrent donc les sur les populations immigrées et « porte les représentations que se fait la société d'accueil de ce qui est nécessaire pour que les « autres » s'intègrent à « notre » société » (p.27, Gauthier et al., 2010). Par ailleurs, comparer une catégorie spécifique de nouveaux arrivants à une moyenne de la population autochtone ne permet pas de comprendre réellement le processus d'intégration des nouveaux arrivants, à moins d'analyser comment la société accepte (ou rejette) les caractéristiques particulières de ces nouveaux arrivants (Korac, 2003).

L'importance accordé à l'intégration au marché du travail, perçue comme représentative de l'intégration générale des individus à la société d'accueil, met également en avant les limites du concept. En effet, il s'agit d'une hypothèse qui réduit un processus complexe et multidimensionnel à quelques indicateurs restreint et unidimensionnels. Chaque « domaine d'activité comporterait ses propres processus, modes et significations de l'intégration [...] l'intégration peut donc s'actualiser dans une sphère particulière sans se faire simultanément dans une autre » (p.17, Gauthier et al., 2010). Alors que pour certaines personnes les projets d'intégration global reposent essentiellement sur l'insertion professionnelle, pour d'autres il repose sur l'intégration sociale (Gauthier et al., 2010). Un individu peut se sentir tout à fait intégré dans une sphère sans pour autant se sentir intégré dans l'autre. Par ailleurs, une personne ayant un emploi peut avoir un sentiment fort d'échec si elle a subi un déclassement professionnel (Korac, 2003), c'est-à-dire si son travail ne correspond pas à sa formation, ses compétences ou son niveau de vie. En effet, de nombreuses personnes acceptent d'effectuer des tâches en dessous de leur niveau de qualification face à la difficulté de se faire embaucher (Mathieu, 2017). En outre, comme le souligne Mathieu (2017) une personne ne travaillant pas peut tout de même être active. « Pour contrecarrer l'insatisfaction d'un travail jugé inférieur » certaines personnes s'investissent dans d'autres activités telles que la formation (p2, Mathieu, 2017). Selon Korac (2003), c'est l'absence du capital social adéquat qui est à l'origine de l'exclusion et des processus d'intégration « raté ». Les personnes ont beau être intégrées au marché du travail et avoir la nationalité du pays d'accueil, si elles n'ont pas « l'opportunité de rattraper le capital social elles ne se sentiront jamais incluses » (p.54, *Ibid.*). C'est pourquoi Korac (2003) insiste sur l'importance du développement d'un cadre politique proposant des stratégies de construction d'un « capital social de

transition », à savoir les différentes ressources sociales favorisant la coopération et l'accès à des opportunités. L'ensemble des limites du concept d'intégration permet donc de remettre en question les indicateurs de réussite mobilisés dans la littérature et par les instances politiques.

2. L'inclusion, une conception systémique et expérientielle des processus de socialisation

En réponse, ou en critique, à la conceptualisation de l'intégration des immigrés à la société d'accueil, le terme d'inclusion s'impose progressivement dans le langage public, politique et scientifique tentant de la remplacer (Ebersold, 2009). La notion d'inclusion se construit sur base d'une « conception systémique » (p.73, Ebersold, 2009) de la société. C'est-à-dire qu'elle est fonction de la capacité d'adaptation de l'environnement, du contexte, de l'institution aux particularités de l'individu (*Ibid.*) et des efforts que la société d'accueil est prête à faire pour permettre aux minorités de participer à la vie en société (Houtkamp, 2015). « L'adoption des standards culturels dominants par une minorité raciale n'implique pas nécessairement l'acceptation de cette dernière par la société majoritaire » (p.35, Park, dans Rea, 2021). Rea (2021) explique que l'inclusion demande à tous les individus de changer leurs habitudes et leurs coutumes pour être plus en phase avec les nouvelles normes communes. Elle ne dépend donc pas seulement de ce que font les immigré·e·s, mais résulte également des manières dont la société d'accueil freine ou favorise leur inclusion (*Ibid.*). Selon Van Maanen et Schein (dans Omanović & Langley, 2021), la société d'accueil se doit d'accepter les immigré·e·s tel·le·s qu'ils sont tout en considérant leurs expériences comme des ressources ayant une valeur potentielle. La notion d'inclusion suppose également une « conception expérientielle de la citoyenneté » (p.72, Ebersold, 2009). Ceci sous-entend que les statuts, législations, politiques et l'obtention de la nationalité du pays d'accueil ne suffisent pas. L'inclusion doit être vécue par les personnes concernées, elle exige une observation effective de l'adaptation de la société d'accueil aux individus. « L'inclusion à la vie [de la société d'accueil] est l'œuvre de la vie elle-même, non d'une imposition » (p.35, Rea, 2021). La notion d'inclusion reproche à l'intégration de placer la responsabilité de l'adaptation sur les migrants·es. En réponse, le concept d'inclusion se concentre sur l'adaptation de la société d'accueil aux besoins des migrants·es et insiste sur l'importance de l'accès aux ressources culturelles, sociales, économiques, identitaires et relationnelles (Ebersold, 2009). Ces ressources

sont essentielles à la réalisation de soi et à l'engagement social, ce qui permet l'inclusion des individus (*Ibid.*). Le concept d'inclusion prône le développement du capital humain - c'est à dire les connaissances, les qualifications, les compétences, les qualités individuelles - parce qu'il favorise le bien-être individuel mais aussi le développement social et économique (*Ibid.*).

La littérature sur la notion d'inclusion propose à son tour une panoplie d'indicateurs pour la mesure et l'évaluation du processus. Rea (p.47, 2021) souligne une corrélation entre la génération des individus et le niveau d'inclusion, selon lui « chaque nouvelle génération présente en moyenne une nouvelle étape d'ajustement à la société d'installation ». Cependant, la dynamique générationnelle ne s'exprime pas de la même manière pour tous les groupes, signifiant que l'origine ethnique est également une variable intéressante dans l'étude du processus d'inclusion (Rea, 2021). Elle n'est pas forcément un indicateur d'inclusion en tant que telle, mais elle invite à se pencher sur les caractéristiques qui varient d'un groupe à l'autre, à questionner la raison de leurs différentes expressions, et à étudier leur impact potentiel sur le processus d'inclusion.

Parmi les indicateurs de l'inclusion des immigrés au sein de la société d'accueil, on peut citer le contact aux natifs (Rea, 2021), sentiment de discrimination, sentiment de proximité avec le pays d'accueil, participation citoyenne, vision de l'immigration par les autochtones (OCDE & Union Européenne, 2019). Certains de ces indicateurs sont similaires aux indicateurs de l'intégration mais mesurent une dimension plus subjective et personnelle. En effet, on parle de « sentiment », ce sont donc des indicateurs auto-évalués qui donnent de l'importance à l'expérience vécue subjective. Par ailleurs, les indicateurs tels que la « vision de l'immigration par les autochtones » introduisent la mesure des caractéristiques de la société d'accueil à l'étude du processus d'inclusion. C'est dans le développement de cette dimension subjective des processus de sociabilisation que se développe la notion d'inclusion telle que conceptualisée par Shore et al. (2011). L'inclusion incorporerait donc à la fois « le sentiment d'appartenance et un sentiment de valeur dans l'unicité » (p.1264, Shore et al., 2011) faisant appelle à la similitude et à la différence, invitant à la reconnaissance de ces deux dimensions « jugées importantes pour la réussite de la socialisation des nouveaux arrivants » (p.77, Omanović & Langley, 2021).

3. Le dépassement des approches objectivantes par l'étude du sentiment d'appartenance

Le sentiment d'appartenance dépasse les logiques parfois objectivantes de la notion d'intégration sociale et d'inclusion aux groupes sociaux (Albert & Barros, 2021b). Il rend compte de la sensation personnelle et subjective d'avoir « une place dans la société, dans le monde » (p.220, *Ibid.*), s'inscrit dans des logiques sociales et culturelles, et se construit à partir des dimensions symboliques et émotionnelles (Guilbert, 2005b). Dans le contexte de l'immigration, cela veut dire qu'il n'est pas fonction de dimensions telles que le « temps, ni de la nationalité au sens administratif » mais dépend plutôt de « l'investissement affectif et social des migrants dans les différents lieux de leurs existence » (p.315, Melissa & Francesca, 2017).

Cette sensation d'appartenir se développe par le biais d'un processus d'identification personnelle par référence au groupe et par « le développement d'attaches affectives vis-à-vis de celui-ci, l'adoption de ses valeurs, de ses normes, de ses habitudes, le sentiment de solidarité avec ceux qui en font aussi partie, leur considération sympathique », jusqu'à se considérer comme « partie intégrante » du groupe en question (p.6, Guilbert, 2005). Guilbert (2005) souligne le côté bidirectionnel de la dimension affective du sentiment d'appartenance. C'est-à-dire que pour que les individus s'investissent affectivement et socialement le pays d'adoption doit également faire des ajustements. La collectivité doit garantir leur liberté d'expression et la reconnaissance du sentiment d'appartenance au pays d'adoption et au pays d'origine (Guilbert, 2005). La liberté d'expression exige une capacité et un droit à l'expression des besoins, des attentes, et des suggestions. La reconnaissance de l'appartenance implique la reconnaissance de la contribution qu'ils peuvent apporter quelque chose à cette société (*Ibid.*). En outre, les individus ayant un faible sentiment d'appartenance ont tendance à croire que leurs actions et leurs choix n'ont pas d'impact sur leur communauté et la société au sein de laquelle ils évoluent (Schultz et al. 2022). Notons tout de même que le sentiment d'appartenance à un pays d'accueil n'entre pas en compétition avec le sentiment d'appartenance au pays d'origine (*Ibid.*).

Se sentir appartenir est un besoin fondamental pour les êtres humains et une base importante pour le bien-être subjectifs des individus (Albert & Barros, 2021b).

Plusieurs facteurs peuvent l'impacter positivement comme négativement. D'après Kasongo (2015) le fait de subir des discriminations et des insultes, le fait de ne pas avoir de papiers belges et de ne pas avoir accès à une communauté locale de la même origine peut considérablement diminuer le sentiment d'appartenance et bloquer le processus d'identification personnelle. Par contre, avoir la nationalité belge, être impliqué dans la vie associative (Kasongo, 2015), le volontariat, la représentation par des « ambassadeurs·rices communautaires » (p.87, Schultz et al., 2022) et atteindre des objectifs personnels (Albert & Barros, 2021b) seraient des facteurs influençant positivement ce sentiment d'appartenance. Selon Schlutz et al. (2022) ces expériences donnent l'impression d'une expérience commune qui augmente à son tour le sentiment d'appartenance des individus. Par ailleurs, le sentiment d'avoir les mêmes opportunités professionnelles, éducatives et de logement, que les autochtones, favorise le sentiment d'appartenance (Caballero, 2011). Amit et Bar-Lev (2014), soutiennent que le niveau de maîtrise de la langue du pays d'accueil ainsi que le motif de la migration permettent de prédire le niveau de satisfaction par rapport à la vie menée dans le pays d'accueil, qui est lui-même positivement corrélé au sentiment d'appartenance.

La littérature internationale souligne l'importance de développer des amitiés au sein du pays d'adoption (Albert & Barros, 2021b ; Caballero, 2011) sans pour autant spécifier leur origine (Caballero, 2011). Les relations amicales fournissent un réel soutien et sont une source de capital social pour les personnes d'origine immigrée (*Ibid.*). En effet, « la constitution et la diversification des réseaux [socioculturels] sont non seulement mères d'une cohésion socioculturelle, mais aussi du degré de confiance mutuelle qui permet de dépasser les préjugés accolés à celui qui est considéré comme « étranger » » (p.3, Kasongo, 2015) et par conséquent de favoriser le développement du sentiment d'appartenance et le processus d'inclusion sociale. Cependant avoir une communauté locale et entretenir des relations amicales avec des personnes de même origine ne devrait être perçu comme négatif pour le processus de sociabilisation des individus. Ces réseaux ethniques sont au contraire un vecteur de transmission et de renforcement des valeurs participant à la réussite de la sociabilisation tout en procurant un soutien, notamment affectif (Caballero, 2011).

Bien que la littérature actuelle s'attarde principalement sur les caractéristiques des individus issus de l'immigration, et non pas les caractéristiques de la société d'accueil,

Caballero (2011) souligne tout de même certains facteurs favorisant le sentiment d'appartenance. Il s'agit entre autres de facteurs comme l'importance sociale et politique des minorités au sein du pays, la présence d'ethnicité dans les débats et prises de décisions, privées et publiques (*Ibid.*). La composition démographique des non-autochtones aura également un impact sur la manière dont ces interactions sociales se construisent et donc sur la facilitation du sentiment d'appartenance (*Ibid.*).

4. La prise en compte de la dimension réflexive

Le sentiment d'appartenance se construit donc en grande partie sur la dimension subjective de l'expérience personnelle vécue et est le fruit de la satisfaction effective des besoins individuels des immigré·e·s (Réa, 2021). Selon Mary et Costalat-Founeau (2010), c'est au travers de ces représentations réciproques que les populations ont l'une de l'autre, et d'elles-mêmes, qu'émerge la construction identitaire. Il semble donc pertinent, d'un point de vue idéologique, de les prendre en compte dans les études réalisées sur la sociabilisation des personnes d'origine immigrée. Toutefois, dans le cadre d'une étude quantitative, baser ses analyses et conclusions sur des variables et échelles subjectives peut sembler contre intuitif. Pourtant, l'étude Trajectoires et Origines (TeO) de l'Ined et l'Insee démontre que « les données objectives de l'insertion professionnelle coïncident avec les perceptions subjectives d'un traitement injuste » (p.76, Rea, 2021) confirmant ainsi que les perceptions subjectives des acteurs sont des indicateurs fiables et cohérents. Par ailleurs, les indicateurs subjectifs fournissent des informations clés que les indicateurs objectifs ne contiennent pas forcément. En effet, l'expérience vécue, qu'elle soit objectivement confirmée ou non, peut avoir des répercussions considérables sur d'autres indicateurs. Par exemple, « le fait de se percevoir comme victime de discrimination [...] va diminuer la probabilité de s'intéresser à la vie politique belge, de partager de manière radicale les valeurs démocratiques, et elle et augmente la probabilité pour un individu de déclarer que ses croyances religieuses se sont fortifiées au cours des dernières années » (p.208, Torrekens & Adam, 2019). Les dimensions subjectives ne sont donc pas uniquement intéressantes d'un point de vue idéologique, elles sont également d'un point de vue méthodologique.

5. Le phénomène de double appartenance

De nombreux travaux portant sur la deuxième génération de migrants se sont penchés sur la question des identités et du lien avec les différentes origines, ethnicités,

nationalités, des personnes issues de la migration. La littérature a d'abord arboré une approche dite dichotomique opposant les appartenances au pays d'origine et au pays d'accueil. C'est-à-dire que la deuxième génération était décrite selon deux cas de figure : résistant l'absorption au sein de la majorité (Massey and Denton 1993 ; Levitt and Waters 2002 dans Brettell & Nibbs, 2009) ou bien comme étant totalement assimilée au sein de la société d'accueil (Gans 1979 ; Alba 1985 dans Brettell & Nibbs, 2009). Les recherches suivantes ont démontré la réelle complexité du concept d'appartenance (Brettell & Nibbs, 2009) et souligné l'absence de compétition entre le sentiment d'appartenance au pays d'origine et au pays d'accueil (Damery, 2023 ; Rademacher, 2014). Aujourd'hui les personnes issues de l'immigration ne choisissent pas nécessairement une identité unique à laquelle elles s'identifient, les identités sont fluides et multifacettes (Brettell & Nibbs, 2009). Une étude de Guérin-Pace datant de 2006 illustre très bien cette complexité et fluidité. En effet, ce travail met en avant la diversité des réponses que reçoivent les chercheurs·euses quand iels demandent aux immigré·e·s et descendant·e·s d'immigré·e·s d'où iels viennent. La variété des réponses recueillies traduit « une volonté de ne pas se situer par rapport à un lieu précis [...] : « je suis d'ici et de là-bas », « d'ici où sont mes enfants », « de là où j'habite », « de la région de mes parents », « de nulle part », « de partout », « de nulle part et de partout », « citoyen du monde », « je suis un déraciné ni portugais ni français », « multiracial », etc. Certains tentent de doser leur appartenance multiple ou de préciser leur filiation : « je suis moitié Espagnol, un quart belge, un quart breton », « 70 % Marocain, 30 % Français », « un mélange franco-italo-espagnol », « je suis Français de première génération », etc. Cette forme d'expression de l'appartenance ne concerne pas uniquement les immigrés mais aussi les personnes nées françaises à l'étranger ou ayant connu une forte mobilité sur le territoire français : « je suis d'une famille de rapatriés », « je n'ai pas de racines », « je n'ai pas d'attaches » ou « je n'ai plus d'attaches », « je ne sais me positionner » » (p.304, Guérin-Pace, 2006).

La réalité des migrant·e·s est en général partagée entre plusieurs sociétés, plusieurs lieux géographiques (Rademacher, 2014). Leurs identités et leurs appartenances sont multiples, iels circulent entre deux espaces et ont une « utilité sociale » auprès des deux sociétés (Arab, 2013). Leur situation « se résout non pas par le passage d'un lieu à un autre ou par le remplacement d'un pays par un autre, mais par l'invention d'un troisième espace constitué par l'union des deux » (p.46, Rademacher, 2014). Pour

Arab (p.51, 2013) il s'agit de la mise en place d'une communauté transnationale. D'après Swyngedouw et Swyngedouw (2009) cela est vrai pour la communauté Congolaise présente en Belgique. Dans une étude sur les immigrés politiques Chiliens en France un des interviewés s'exprime sur son lien au pays d'origine et au pays d'accueil : « En tout cas, je serai toute ma vie chilienne, demain je serai moins chilien qu'hier, plus français qu'hier, mais je ne cesserai jamais d'être chilien et je ne serai jamais complètement français. Au début, c'était désagréable ; maintenant je le vois comme une richesse... » (p.46, Rademacher, 2014).

Cette double appartenance peut être inconsciente, comme allant de soi, ou bien consciente, et même revendiquée. D'après Boland (2020) elle est particulièrement conscientisée au sein de la deuxième génération, ainsi que la génération 1.5. Iels ne ressentent pas le besoin de choisir entre leur pays d'origine ou leur pays d'accueil (*Ibid.*). On peut même observer un rejet de l'identification unique et une revendication de la double-appartenance, voire de la pluri-appartenance (*Ibid.*). Cependant, la double appartenance peut paraître comme une évidence pour certains individus : « Je n'avais jamais pensé au fait de choisir entre l'une ou l'autre, et j'ai toujours pensé que les deux s'additionnaient pour valoir plus que les deux indépendamment » (p.12, Boland, 2020).

Les individus présentant un sentiment de double appartenance sont souvent multilingues, mélangent les langues, combinent également les comportements religieux et culturels (Boland, 2020). Ces appartenances multiples peuvent s'exprimer de manières différentes : par exemple en préférant parler la langue du pays d'accueil, mais être attaché aux traditions du pays d'origine (*Ibid.*). Une seule dimension, une seule question dans le cadre d'un questionnaire, ne suffit pas à identifier un attachement plus fort à un group plutôt qu'à un autre. Damery (2023) propose l'exemple d'individus revendiquant leurs droit et une plus grande reconnaissance de leur appartenance à la société d'accueil tout en portant des habits traditionnels de leur pays d'origine. Ce genre de démonstration est une expression de double appartenance. La double appartenance s'exprime donc de manière complexe.

D'après Brettell et Nibbs (2009) les personnes qui ne se sentent pas appartenir au pays de résidence auraient tendance à avoir un sentiment fort d'appartenance au pays d'origine. Par contre, les personnes se sentant appartenir au pays d'accueil combinent

souvent les deux identités (*Ibid.*). Il ressort également que les individus qui déclarent se sentir appartenir sont aussi ceux qui déclarent se sentir appartenir au pays d'accueil (Caballero, 2011).

Des études ont montré que ce cumul des appartenances n'était pas néfaste, que le sentiment d'appartenance au pays d'origine et son expression n'était pas néfaste à la constitution d'un sentiment d'appartenance au pays d'accueil, et pouvait même y participer (Caballero, 2011). Des aspects tels que le bilinguisme, l'existence de réseaux sociaux ethniquement mixtes et l'identification hybride ne semblent pas être négatifs pour l'intégration (Esser, 2009 dans Caballero, 2011).

6. Questions de recherche et hypothèses

Les deux premiers chapitres de ce mémoire ont permis de définir l'approche généralement empruntée par la littérature et le cadre institutionnel pour étudier et évaluer les processus d'intégration et d'inclusion des personnes d'origine immigrée en Belgique. Ils ont souligné leur tendance objectivante et la non-prise en compte de la dimension subjective et réflexive dans les concepts d'intégration et d'inclusion. Suite à l'étude de la littérature scientifique sur le sujet, le concept de sentiment d'appartenance semble répondre à certaines lacunes de l'intégration et de l'inclusion en mettant le vécu des individus concernés au-devant de la scène. Dans ce mémoire nous faisons l'hypothèse que prendre en compte la perception propre des personnes issues de l'immigration fournit une information précieuse quant à l'aboutissement des processus d'intégration (Rea, 2021).

Au-delà d'offrir une nouvelle perspective d'évaluation des processus d'intégration ou d'inclusion, l'approche par le sentiment d'appartenance permet de mettre en évidence d'éventuelles discordances entre les définitions et attentes des personnes d'origine immigrée d'une part, et des scientifiques et institutions d'autre part. Le but de ce mémoire est donc de comprendre s'il existe un écart entre les indicateurs couramment mobilisés pour étudier l'intégration des individus et le sentiment d'appartenance de ces derniers, soit de savoir en quoi les indicateurs d'intégration sociale sont explicatifs et représentatifs du vécu des personnes concernées.

Le premier objectif de ce mémoire est de mesurer et décrire le sentiment d'appartenance pour les cinq populations constituant notre public cible. Les deux bases de données que nous utilisons sont très riches, mais il faut identifier les questions

qui nous renseignent sur le sentiment d'appartenance des individus et qui permettent la correspondance entre les deux questionnaires. Nous nous intéresserons au sentiment d'appartenance selon différentes variables démographiques telles que le sexe et la catégorie d'âge. Nous nous demanderons également si le sentiment d'appartenance, à la fois à la Belgique et au pays d'origine, varie selon la population d'intérêt. Nous savons que l'intégration des individus évolue différemment selon que ces derniers soient nés en Belgique ou au sein de leur pays d'origine (Torrekens & Adam, 2019). Nous nous demanderons donc comment varient les sentiments d'appartenance, pour chaque population, en fonction du lieu de naissance.

Un deuxième objectif est de savoir si les indicateurs d'intégration sociale sont explicatifs du sentiment d'appartenance des personnes d'origine immigrée ? Pour cela, nous utiliserons l'analyse multivariée pour savoir si les différents indicateurs dont parle la littérature semblent expliquer le sentiment d'appartenance des individus au pays d'origine et à la Belgique.

Enfin, le troisième objectif de ce mémoire, est celui de savoir si les sentiments d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine sont réellement cumulables et dépourvus de concurrence. C'est-à-dire, se sentir à la fois appartenir à la Belgique et au pays d'origine. D'après Damery (2023) il n'y aurait pas de compétition entre les appartenances. Nous allons donc créer une typologie de l'appartenance, en quatre catégories (se sentir appartenir à la Belgique uniquement, au pays d'origine uniquement, aux deux, ou à aucun des deux) pour ensuite étudier la représentation de chacune de ces catégories au sein des populations.

L'étude de la littérature et l'énonciation de nos objectifs permet de formuler les hypothèses suivantes, qui seront testées dans la suite du mémoire.

Hypothèse 1A : le sentiment d'appartenance à la Belgique, et le sentiment d'appartenance au pays d'origine, varient selon l'origine des individus.

Hypothèse 1B : le sentiment d'appartenance à la Belgique, et le sentiment d'appartenance au pays d'origine, varie selon la génération d'immigration des individus.

D'après les rapports de Demart et al (2017) et Adam et Torrekens (2017), les différentes populations d'origine immigrées ne présentent pas les mêmes schémas

d'intégration et répondent différemment aux différents indicateurs d'intégration. On fait l'hypothèse que, étant donné les différences historiques et structurelles de la migration pour chaque groupe de population, ainsi que les différences dans les caractéristiques internes des populations, les variations observées dans les indicateurs d'intégration dans les deux rapports susmentionnés se refléteront dans l'étude du sentiment d'appartenance. Par ailleurs, Adam et Torrekens (2015) développent également la théorie du lieu de naissance, suggérant que les indicateurs d'intégration s'expriment différemment selon que les individus soient nés en Belgique ou bien au sein de leur pays d'origine, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la première ou à la deuxième génération. On fait l'hypothèse que ces variations seront également observables dans le cas du sentiment d'appartenance, mais nous ajouterons la génération 1.5 à l'étude du phénomène car nous supposons qu'elle se démarquera également des autres générations.

Hypothèse 2 : les indicateurs de l'intégration sociale généralement utilisés dans la littérature scientifique et dans le cadre institutionnel belge sont explicatifs du sentiment d'appartenance des personnes d'origine immigrée. C'est à dire que le fait d'avoir un emploi, d'avoir un diplôme de l'enseignement supérieur, de maîtriser une des langues officielles du pays d'accueil, de ne pas avoir vécu des discriminations, d'avoir une majorité d'amis autochtones, d'être investis dans le tissu associatif et d'être investi dans la vie politique belge, contribue au fait de se sentir appartenir à la Belgique.

Avec la formulation de cette hypothèse nous supposons que les personnes considérées comme étant intégrées par la littérature et le cadre institutionnel se sentent appartenir à la Belgique. Soit que l'intégration sociale telle qu'elle est évaluée en Belgique est représentative du vécu des personnes. Tester cette hypothèse nous permettra de savoir s'il y a un écart entre l'évaluation et le vécu des personnes, soit si les dimensions subjectives et vécues sont représentées dans les différents indicateurs communément utilisés. Pour ce faire nous aurons recours à l'analyse multivariées Les différentes méthodes d'analyse sont développées dans le chapitre suivant.

Hypothèse 3 : les individus cumulent le sentiment d'appartenance à la Belgique et le sentiment d'appartenance au pays d'origine.

On fait l'hypothèse qu'il n'y a pas de concurrence entre le sentiment d'appartenance au pays d'origine et au pays d'accueil, soit à la Belgique dans ce cas-ci. Les personnes issues de l'immigration ne choisissent pas une identité unique, les identités sont multifacettes et les appartenances ne sont pas en compétition les unes avec les autres (Brettell & Nibbs, 2009 ; Damery, 2023 ; Rademacher, 2014). C'est-à-dire que pour pouvoir se sentir appartenir à la Belgique, les personnes ne doivent pas nécessairement renoncer à leur appartenance d'origine. Nous faisons donc l'hypothèse que les individus se sentant appartenir à la Belgique se sentent également appartenir au pays d'origine.

Les données et méthodes utilisées pour répondre aux objectifs de ce mémoire et tester ses hypothèses seront développées dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 3 – DONNEES ET METHODE

1. Bases de données

Les analyses réalisées dans ce mémoire sont faites sur deux bases de données, une pour chaque groupe de population. La première, constituée en 2015, regroupe les données concernant les Belgo-Turcs et Belgo-Marocains, et la deuxième, datant de 2017, contient les données des Afro-descendants. Ces deux bases de données furent constituées suite à la commande et au soutien de la Fondation Roi Baudouin.

La première étude, concernant les personnes d'origine turque et marocaine, a été réalisée par Ilke Adam et Corinne Torrekens, respectivement professeures à la VUB et à l'ULB. Pour récolter les observations qui composent la base de données, 669 individus ont été sondés à l'aide d'une enquête téléphonique menée par l'institut IPSOS (Torrekens & Adam, 2019). L'objectif de l'étude, et donc ce qui a dirigé la création du questionnaire, était « de mieux comprendre comment ces deux groupes se définissent tant sur des réalités objectives, comme le niveau de revenus ou d'éducation, que sur des éléments subjectifs, comme leur conception des rapports homme-femme ou l'impact de la religion sur leur intégration » (Fondation Roi Baudouin, s. d.). La base de données comprend des variables socio-démographiques de base ainsi que des variables décrivant leur « identité », « pratiques religieuses », « identité ethnique », « participation politique », « stratégie d'intégration mises en œuvre », ainsi que « les opinions et expériences personnelles en matière de citoyenneté, de valeurs et de distance sociale » (p.20, Torrekens & Adam, 2019).

La deuxième étude, concernant les Afro-descendants en Belgique, a été réalisée par Sarah Demart, Bruno Schoumaker, Marie Godin, ainsi que Ilke Adam, chercheur-e-s de l'UCLouvain, de l'ULg et de la VUB. Contrairement à l'étude précédente, cette « enquête a été réalisée en face-à-face auprès de 805 personnes originaires d'Afrique subsaharienne francophone âgées de 18 ans et plus » (p.26, Demart et al., 2017). L'échantillon a été constitué par sélection aléatoire de communes dans un premier temps, puis avec la méthode des quotas pour s'assurer qu'il soit représentatif de la population effectivement présente en Belgique (Demart et al., 2017). Le questionnaire a été créé sur base des questions posées lors de la première étude, dans l'idée de pouvoir comparer les données, tout en l'adaptant à la population concernée et à ses spécificités (Demart et al., 2017). L'objectif de cette enquête était de comprendre et

connaître comment les Afro-descendants en Belgique se positionnent sur une série de sujets qui les concernent (Fondation Roi Baudouin, s. d.-b). Pour ce faire, le sondage s'articule autour de onze thématiques « 1) Eligibilité, 2) Parcours migratoire, 3) Citoyenneté, 4) Environnement familial, 5) Etudes, travail et conditions économiques, 6) Identité, 7) Contacts inter-groupes, distance entre groupes et valeurs, 8) Participation à la vie politique et associative, 9) Ressenti des discriminations, 10) Pratiques transnationales, 11) Projets de départ et de retour » (p.26, Demart et al., 2017).

Les deux enquêtes ont adopté une méthodologie axée sur l'opinion personnelle, l'expérience et l'autodéfinition des individus. C'est ce positionnement commun, qui détermine les variables et les données disponibles, ainsi que la similarité entre les deux questionnaires, qui a permis l'approche comparative de ce mémoire.

2. Variables

Les variables dépendantes

Ce mémoire a la particularité de comparer deux grands groupes de population à l'aide de deux bases de données indépendantes l'une de l'autre. Les deux études ont été réalisées avec deux ans d'écart, et la deuxième, réalisée auprès des personnes d'origine congolaise, burundaise et rwandaise en 2017 (Demart et al., op.cit.), a pris la première réalisée auprès des personnes d'origines turque et marocaine en 2015 (Torrekens & Adam, op.cit.) comme « point de départ » (p.26, Demart et al., 2017) pour la constitution de son questionnaire. Le but était justement de permettre les comparaisons entre les deux enquêtes (Demart et al., 2017). Cependant, suite à des choix épistémologiques et idéologiques, mais surtout pour s'adapter aux particularités de la population concernée, certaines questions ont été supprimées, ajoutées ou modifiées. C'est donc à nous de faire le lien entre ces deux enquêtes et d'identifier les correspondances et discordances. L'enjeu ici est de réussir à joindre les deux bases de données de manière à ce qu'elles soient comparables, et les tests statistiques interprétables, sans pour autant changer le sens des données ou interpréter les questions grossièrement. Une utilisation subtile et mesurée des questions nous permettra de capter les tendances entre les populations, alors qu'un usage bâclé fournirait des résultats biaisés basés sur des raccourcis méthodologiques.

Dans chacun des deux questionnaires, plusieurs questions peuvent être utilisées pour quantifier ou évaluer le sentiment d'appartenance à la Belgique, et au pays d'origine, des individus. Le tableau ci-dessous regroupe ces différentes questions pour les deux études, d'abord les questions renvoyant au sentiment d'appartenance à la Belgique, puis celles renvoyant au sentiment d'appartenance au pays d'origine.

Tableau 1 – Liste des questions pouvant potentiellement représenter le SAB et le SAO des individus.

Questions faisant référence au sentiment d'appartenance à la Belgique		
N°1	Pombe	« Dans quel(s) pay(s) diriez-vous que vous êtes 'chez vous' ? »
N°2	Pombe	« Dans quelle mesure vous sentez-vous Belge ? »
N°3	Btm	« En tant que citoyen d'origine [insérer origine] vous vous sentez : »
N°4	Btm	« En tant que citoyen belge, vous vous sentez : »
Sentiment d'appartenance au pays d'origine		
N°1	Pombe	« Dans quel(s) pay(s) diriez-vous que vous êtes 'chez vous' ? »
N°3	Btm	« En tant que citoyen d'origine [insérer origine] vous vous sentez : »
N°4	Btm	« En tant que citoyen belge, vous vous sentez : »
N°5	Pombe et Btm	« Dans quelle mesure vous sentez-vous [insérer origine] ? »
N°6	Btm	« Dans quelle mesure êtes-vous fier d'être [insérer origine] ? »

Le tableau est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

On voit tout de suite qu'une question a été posée dans les deux enquêtes, alors que les autres sont propres à une seule enquête. On voit également que les deux enquêtes font appel à différents concepts pouvant parler indirectement du sentiment d'appartenance. Il s'agit par exemple du fait de « se sentir chez soi » (Demart et al., 2017), de « se sentir » belge, marocain, truc, congolais, rwandais ou burundais (Adam & Torrenkens, 2015 ; Demart et al., 2017), ou bien « d'être fier » de son origine (Adam & Torrenkens, 2015). Notons que la question de la fierté n'existe pas vis-à-vis de la Belgique et on peut se demander pourquoi. Ces choix de vocabulaire auront une incidence sur la manière dont la question est comprise et sur la manière dont les individus y répondent.

Il est donc primordial de bien choisir les questions et d'être précautionneuse dans la manière dont elles sont adaptées entre elles.

Ce qu'on remarque également dans les questions présentées ci-dessus, c'est que celles posées aux personnes d'origines marocaine et turque en Belgique (Adam & Torrenkens, 2015) suggèrent d'elles même l'existence d'une double appartenance. En effet, une des réponses possibles aux questions « dans quelle mesure vous sentez-vous ... » est le fait de se sentir autant belge que de son origine. Dans l'étude s'intéressant aux personnes d'origines congolaise, burundaise et rwandaise en Belgique (Demart et al., 2017), la double appartenance existe si les personnes répondent positivement à deux questions séparées. Elle ne fait pas partie des réalités d'emblée proposées dans le questionnaire. Cela ne nous empêchera pas de l'étudier, mais ces différences notables sont à mentionner.

Pour étudier le sentiment d'appartenance à la Belgique nous avons donc choisi certaines questions parmi celles présentées dans le tableau 1. Au sein du questionnaire présenté aux personnes d'origine congolaise, burundaise et rwandaise nous avons sélectionné la question n°2, « dans quelle mesure vous sentez-vous belge ? ». Cette question fait directement référence au sentiment de la personne et au pays d'accueil sans lui demander de choisir entre ce dernier et son pays d'origine, comme c'est le cas de la question n°1. Elle aura néanmoins nécessité un léger recodage pour regrouper les modalités en deux modalités représentant d'un côté un sentiment d'appartenance à la Belgique positif, et négatif de l'autre. Du côté des personnes d'origines turque et marocaine, il n'a pas suffi de choisir une question. En effet, les questions n°3 et 4 renvoient au sentiment d'appartenance mais manquent de clarté ce qui suggère que les répondants pourraient également avoir interprété la question de plusieurs manières. Pour éviter de perdre des observations en chemin et pour compenser les interprétations multiples, une nouvelle variable a été créée en combinant ces deux questions. Elle recense le fait de se sentir appartenir, ou non, à la Belgique. Les individus repris dans cette variable comme se sentant appartenir à la Belgique sont ceux qui ont répondu se sentir belge à au moins une des deux questions. Tout autre individu est enregistré comme ne se sentant pas appartenir à la Belgique.

En ce qui concerne le sentiment d'appartenance au pays d'origine, la démarche est assez simple et nécessite peu de recodage. En effet, on retrouve la même question dans

les deux questionnaires. Il s'agit de la question n°5 du tableau 1 : « dans quelle mesure vous sentez-vous [insérez l'origine de la personne] ? ». Il aura suffi de regrouper les modalités en deux modalités : se sentir appartenir à son pays d'origine et ne pas se sentir appartenir à son pays d'origine.

La troisième et dernière variable dépendante de ce mémoire correspond à la variable contenant la typologie d'appartenance des individus que nous développons dans le chapitre 4, partie 2. Elle a été créée pour caractériser le type d'appartenance des individus et étudier le phénomène de double appartenance. Cette variable est composée de quatre modalités : la double appartenance, l'appartenance unique au pays d'origine, l'appartenance unique à la Belgique et la non-appartenance. Elle a été construite sur base des variables contenant le SAB et le SAO des individus, précédemment créées et présentées dans les deux paragraphes précédents.

Les variables indépendantes

Les variables indépendantes mobilisées dans ce mémoire correspondent aux indicateurs d'intégration habituellement utilisés pour mesurer et évaluer l'intégration des individus d'origine immigrée à la société belge. Ils ont été sélectionnés sur base de la littérature scientifique et de la législation belge, toutes deux présentées dans la partie théorique de ce mémoire. Sept indicateurs ont été sélectionnés car ils sont mobilisés à plusieurs reprises dans les différents articles scientifiques et textes de loi, soit comme outil d'évaluation de l'intégration ou de l'inclusion des personnes, soit comme facteurs facilitant le processus d'intégration ou d'inclusion.

Les indicateurs sélectionnés correspondent à l'occupation des individus, la détention d'un diplôme, la proportion d'amis étant de même origine, le fait de vivre des discriminations, la maîtrise de la langue, l'investissement dans le tissu associatif belge et l'intérêt pour la politique belge. Toutes ces variables sont le résultat de simples recodages de variables identifiées dans les questionnaires tels que des regroupements de modalités et de manière à pouvoir comparer les deux grands groupes de population.

Nous faisons également appel à quelques variables démographiques comme le sexe, la catégorie d'âge à l'arrivée, et la génération d'immigration. Ces variables sont également le fruit de simple regroupement de modalité et de recodages simples de manière à pouvoir traiter les deux populations conjointement.

Les variables explicatives et les questions auxquelles elles renvoient sont reprises dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 – Liste des variables indépendantes utilisées : variables démographiques et indicateurs d'intégration.

Variable	Question à laquelle elle répond	Réponses possibles
Variables indépendantes démographiques		
Origine	Quel est le pays d'origine de la personne ?	Maroc/Turquie/ Congo-RDC /Burundi/Rwanda
Génération	A quelle génération d'immigration appartient l'individu ?	génération 1/ génération 1.5/ génération 2
<i>Voir les définitions des générations à la page 11. Les personnes appartenant à la génération 2 sont donc les seules à être nées en Belgique.</i>		
Sexe	La personne est-elle de sexe féminin ou masculin ?	masculin/féminin
Indicateurs d'intégration		
Situation d'emploi	Quelle est l'occupation de la personne ?	Étudiant·e/sans emploi/en emploi
<i>La modalité « en emploi » regroupe les personnes étant ouvrières, employées, cadre, indépendantes, de profession libérale. La modalité « sans emploi » regroupe les individus qui sont au chômage, au foyer, en travail irrégulier, retraités, invalides ou malades.</i>		
Détention d'un diplôme	La personne possède-t-elle un diplôme de l'enseignement supérieur ?	oui/non
<i>Un diplôme du supérieur quelle que soit le pays dans lequel il a été obtenu.</i>		
Relations sociales	La majorité des amis·es de la personne sont-ielles de la même origine qu'elle ?	oui/non
Discriminations vécues	La personne a-t-elle vécu des discriminations en Belgique ?	oui/non
<i>Il s'agit des discriminations vécues en tout lieu, notamment les lieux d'éducation ou de formation, au travail, dans la rue, sur le lieu de vie ainsi que dans le cadre des activités sportives ou de loisir. Ces discriminations peuvent concerner une multitude de sujets tels que les croyances religieuses, les vêtements, l'origine, la couleur de peau, l'accent, l'âge, le sexe et le métier des individus.</i>		
Maitrise de la langue	La personne maîtrise-t-elle le néerlandais ou le français ?	oui/non

Investissement associatif	La personne est-elle investie dans le tissu associatif belge ?	oui/non
<i>La personne a-t-elle été, ou est-elle, investie dans une association en Belgique ? Quel que soit la nature de cette association.</i>		
Intérêt pour la politique belge	La personne est-elle intéressée par la politique belge ?	oui/non
<i>Bien que cela ne prenne pas en compte toutes les formes d'intérêts, dans le cadre de ce mémoire l'intérêt est mesuré par le fait de voter aux élections belges, que ce soit régional, communal ou fédéral.</i>		

Le tableau est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

3. Méthodes

Ce mémoire est organisé en deux temps, une première partie essentiellement descriptive et une deuxième partie d'avantage explicative. Dans cette partie nous décrivons les différentes méthodes statistiques employées pour répondre aux objectifs de cette recherche.

L'analyse descriptive : analyse uni- et bi- variées

L'objectif de l'analyse descriptive est de décrire, de manière précise et détaillée, un ensemble de données. Elle nous permet de fournir une compréhension initiale des caractéristiques de l'échantillon, mais aussi de nos sous-populations, et d'identifier des tendances présentes dans les données sans pour autant en dégager des relations causales.

Nous ferons appel à des méthodes d'analyse univariées et bivariées. « Les analyses univariées décrivent les réponses à des questions spécifiques dans l'ensemble de l'échantillon ou un sous-échantillon » (Demart et al., 2017, p. 30) et concernant une variable à la fois. Elles nous donneront une idée du sentiment d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine pour l'ensemble de la population étudiée, ainsi que de l'existence d'une double appartenance. « Les analyses bivariées décrivent les relations entre deux variables telles qu'on les observe dans l'échantillon » (Demart et al., 2017, p. 30). Elles peuvent fournir des informations précieuses sur la manière dont deux variables évoluent ensemble et permettre d'identifier des dépendances potentielles (Baudewyns et al., 2013). Les analyses bivariées nous donneront donc des informations cruciales sur la relation entre le sentiment d'appartenance et le pays d'origine, le lieu de naissance et autres variables indépendantes importantes.

Les méthodes d'analyse bivariées utilisées sont principalement le tableau de contingence, le test du chi-carré et les rapports de cote. Le tableau de contingence, également appelé tableau croisé, est une représentation tabulaire des fréquences conjointes de deux variables catégorielles (Baudewyns et al., 2013). Il permet d'étudier l'association entre la variable dépendante et une variable indépendante (*Ibid.*). Par exemple entre le sentiment d'appartenance à la Belgique et le pays d'origine des individus. Il nous permet de détacher certaines tendances qui peuvent être ensuite vérifiées à l'aide d'un test du chi-carré.

Le test du chi-carré (χ^2) est un outil statistique permettant d'évaluer l'indépendance entre deux variables catégorielles. L'objectif du test est de vérifier si « la relation observée ne résulte pas d'un hasard » (Baudewyns et al., 2013, p.81). Cela consiste à comparer les fréquences observées dans le tableau de contingence aux fréquences attendues sous l'hypothèse nulle d'indépendance. Cependant, le test du chi-carré ne nous informe pas directement sur l'intensité et la direction de cette relation (*Ibid.*).

L'analyse explicative : l'analyse multivariée

« Les analyses multivariées visent à déterminer l'effet conjoint de plusieurs variables explicatives sur une variable à expliquer, appelée variable dépendante » (Demart et al., 2017, p. 30). Elle vise à répondre à la question du "pourquoi" derrière les phénomènes observés en identifiant et en expliquant les corrélations ou les associations entre les variables. Dans ce mémoire nous ferons appel à la régression logistique. En effet, nous cherchons à vérifier si un ensemble de variables indépendantes qualitatives expliquent une variable dépendante dichotomique.

La régression logistique permet de modéliser et analyser les relations entre une variable dépendante dichotomique et une ou plusieurs variables indépendantes. Pour analyser les résultats d'une telle régression on s'intéresse aux rapports de cote associés à chaque modalité et aux p-valeurs. Les rapports de cote nous renseignent sur l'ampleur et la direction de l'effet des variables explicatives sur la variable expliquée. La p-valeur nous renseigne sur la significativité de l'effet observé. L'analyse des résultats de la régression logistique permet de déterminer quelles variables indépendantes ont un effet significatif sur la probabilité de l'événement, et dans quelle direction. Ainsi, elle nous permettra de vérifier si les différents indicateurs de

l'intégration présentés dans le tableau 2 peuvent expliquer le sentiment d'appartenance des individus au pays d'origine et à la Belgique. (Baudewyns et al., 2013).

CHAPITRE 4 – RESULTATS

1. Le sentiment d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine mis en relations avec les indicateurs d'intégration sociale

A. La mesure du sentiment d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine

Dans cette partie nous allons voir comment se manifeste le sentiment d'appartenance au sein des différents groupes de populations et les tendances que l'on peut observer selon certaines variables démographiques telles que le sexe et la génération d'immigrants·es. Il s'agit d'une analyse descriptive qui repose sur les résultats présentés dans le tableau 3 ci-dessous.

D'après le tableau de fréquence ci-dessous on voit qu'une majorité des personnes appartenant à l'échantillon, toutes populations confondues, se sentent appartenir à la Belgique. Il en est de même pour le sentiment d'appartenance au pays d'origine. 67% des personnes originaires d'Afrique Subsaharienne se sentent appartenir à la Belgique, contre 53,2% de la population Belgo-turque et Belgo-marocaine. En ce qui concerne le sentiment d'appartenance au pays d'origine, un taux très élevé de 89,9% des personnes originaire d'Afrique Subsaharienne se sentent appartenir à leur pays d'origine alors qu'il s'agit de 65,3% de la population Belgo-Turque et Belgo-Marocaine. On voit donc que l'appartenance est généralement plus élevée pour les populations subsahariennes que pour la population Belgo-Turque et Belgo-Marocaine. On remarque également, que quel que soit le groupe de population, le sentiment d'appartenance au pays d'origine est plus élevé que le taux d'appartenance à la Belgique.

On note donc des tendances intéressantes en termes de multiplicité des sentiments appartenances. Tout d'abord, étant donné que tous les taux d'appartenance sont supérieurs à 50% on en déduit que la double appartenance est effectivement présente au sein de ces populations. Ensuite, contrairement à ce que qu'on pourrait imaginer, lorsque le taux d'appartenance à la Belgique diminue, d'une population à l'autre, le sentiment d'appartenance au pays d'origine diminue aussi. On se penchera plus amplement sur cette question dans la deuxième partie de ce chapitre.

Tableau 3 – Pourcentage de la population, pour chaque variable indépendante, se sentant appartenir au pays d'origine (SAO) et à la Belgique (SAB).

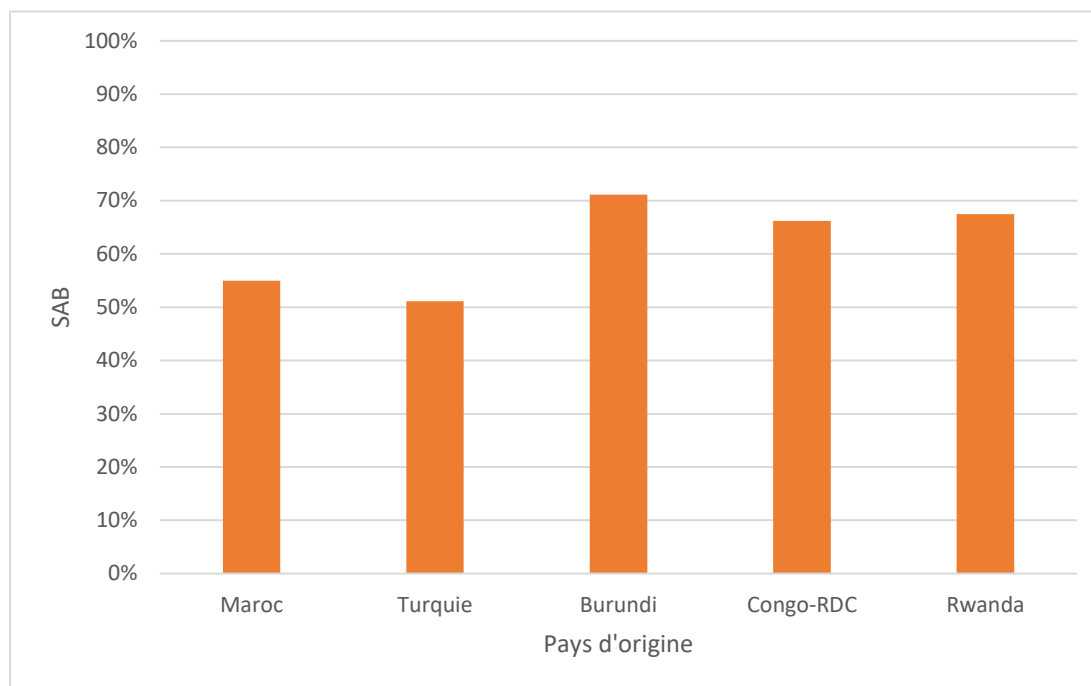
Variables	Population d'origine subsaharienne			Population d'origine marocaine et turque		
	SAB	SAO	N	SAB	SAO	N
Sexe						
$X^2 : p\text{-valeur} =$	0.2416	0.3786		0.0664	0.0061	
Homme	70%	89%	277	57%	60%	345
Femme	64%	91%	320	49%	71%	324
Groupe d'âge à l'arrivée						
$X^2 : p\text{-valeur} =$	0.0103	0.2003		0.1187	0.1673	
0-12 ans	85%	84%	74	51%	54%	153
13-17 ans	78%	94%	41	73%	63%	30
18-25 ans	58%	91%	116	62%	69%	95
26-30 ans	63%	96%	107	61%	70%	25
31-35 ans	55%	93%	79	85%	77%	79
36-45 ans	56%	94%	82	*	*	82
46 ans et plus	66%	91%	31	*	*	31
Origine						
$X^2 : p\text{-valeur} =$	0.7377	<0.0001		0.3491	0.6392	
Burundi	71%	86%	40			
Congo-RDC	66%	93%	445			
Rwanda	67%	79%	112			
Maroc				55%	64%	350
Turquie				51%	66%	319
Génération						
$X^2 : p\text{-valeur} =$	<0.0001	<0.0001		0.0795	0.0101	
1	59%	93%	414	62%	69%	131
1.5	83%	87%	116	54%	60%	183
2	87%	73%	67	50%	69%	355
Situation d'emploi						
$X^2 : p\text{-valeur} =$	0.5904	0.6292		0.2553	0.3819	
Etudiant	65%	88%	143	46%	70%	90
Sans emploi	65%	90%	193	50%	67%	203
En emploi	70%	91%	255	55%	63%	365
Détient un diplôme de l'enseignement supérieur						
$X^2 : p\text{-valeur} =$	0.6196	0.0188		0.6009	0.0242	
Non	65%	86%	229	52%	68%	487
Oui	68%	92%	365	55%	58%	182
Composition des relations sociales						
$X^2 : p\text{-valeur} =$	0.0002	0.0002		0.0037	<0.0001	
Majorité d'amis·es de même origine	59%	94%	343	47%	76%	297
Majorité d'amis·es d'origine différente	77%	84%	253	59%	56%	368
A vécu des discriminations						
$X^2 : p\text{-valeur} =$	0.1445	0.3424		0.1445	0.0377	

	Non	66%	90%	498	51%	69%	373
	Oui	76%	86%	74	57%	61%	293
Maitrise une des langues du pays d'accueil							
	$X^2 : p\text{-valeur} =$	0.125	0.6931		0.3013	0.783	
	Non	54%	88%	44	59%	67%	87
	Oui	68%	90%	553	52%	65%	582
Est investi dans le tissu associatif belge							
	$X^2 : p\text{-valeur} =$	0.0517	0.5037		0.2317	0.8158	
	Non	62%	91%	309	52%	66%	486
	Oui	72%	89%	285	57%	65%	183
A un intérêt pour la politique belge							
	$X^2 : p\text{-valeur} =$	<0.0001	0.3211		0.054	0.0008	
	Non	55%	88%	340	49%	71%	359
	Oui	75%	91%	348	57%	58%	310
N		391	530		336	430	

**Ces catégories d'âge ne sont pas représentées dans la base de données contenant les individus d'origine marocaine et turque. Le tableau est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.*

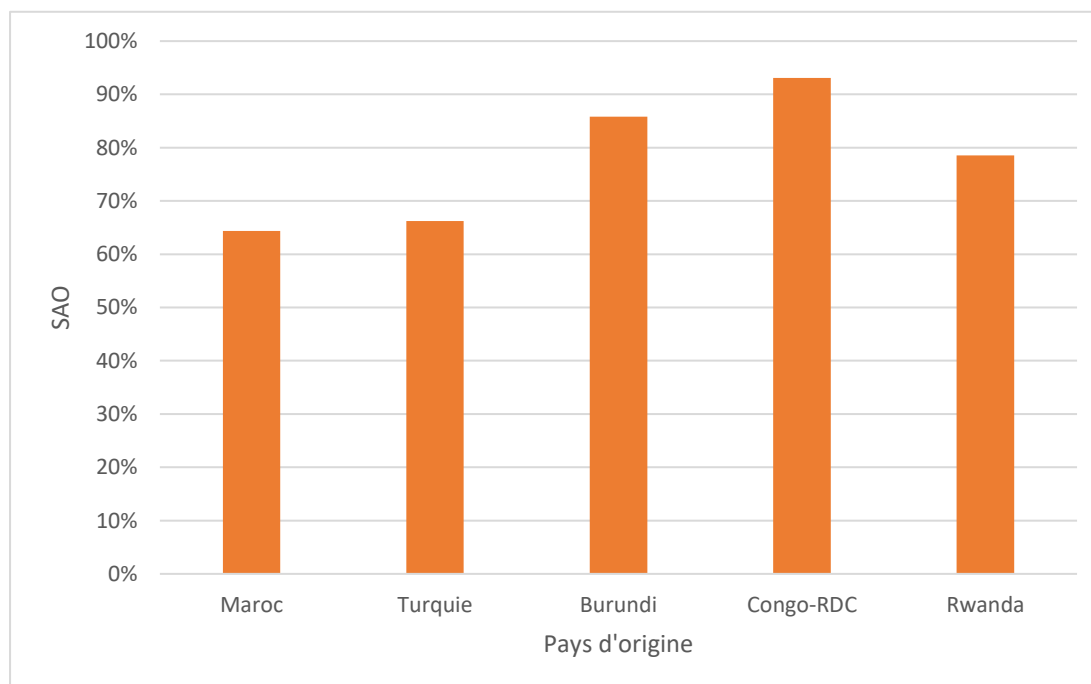
Les tendances observées (tableau 3) au niveau des deux grands groupes de population sont également observables lorsque l'on s'intéresse au sentiment d'appartenance selon le pays d'origine. En effet, l'appartenance se manifeste différemment au sein des cinq groupes de population. La population Burundaise a le plus grand sentiment d'appartenance à la Belgique avec 71%, alors que le plus faible revient à la population turque avec 51%. Le sentiment d'appartenance au pays d'origine le plus élevé revient aux personnes d'origine congolaise avec 93% et le plus faible aux personnes originaires du Maroc avec 64%. On vérifie la significativité de la tendance observée grâce au test du X^2 et, comme on peut le voir dans le tableau 3, seule la relation entre l'origine et le SAO pour la population originaire de Turquie et du Maroc est statistiquement significative. C'est-à-dire que, pour la population Belgo-turque et Belgo-marocaine, les variations du SAO observées en fonction de l'origine seraient statistiquement vérifiées, mais pas pour la population originaire d'Afrique subsaharienne, ni pour la relation entre l'origine et le SAB, toutes populations confondues.

Figure 1 – Le pourcentage de la population se sentant appartenir à la Belgique selon l’origine des individus.



Ce graphique est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

Figure 2 - Le pourcentage de la population se sentant appartenir au pays d’origine selon l’origine des individus.



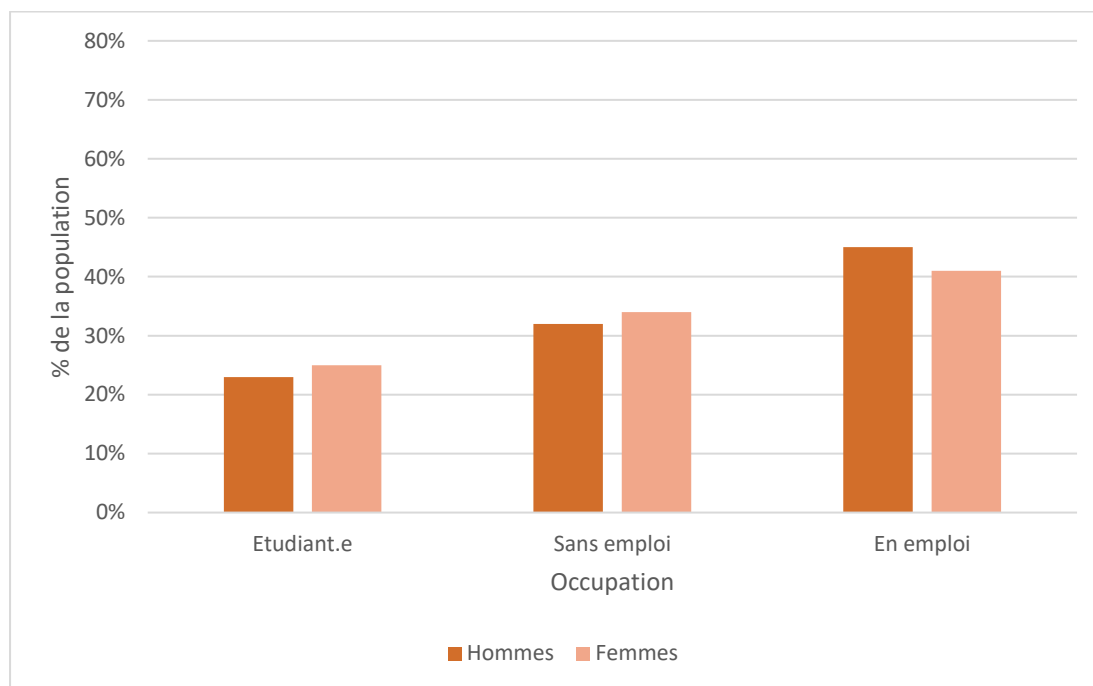
Ce graphique est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

Les variations du sentiment d'appartenance en fonction du sexe des individus

On s'intéresse ensuite au sentiment d'appartenance par rapport aux principales variables démographiques. Tout d'abord, d'après le tableau 3, on voit que le taux d'appartenance à la Belgique chez les hommes est plus élevé que chez les femmes. A l'inverse, le taux d'appartenance au pays d'origine est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cet écart est particulièrement marqué pour le sentiment d'appartenance au pays d'origine de la population Belgo-turque Belgo-marocaine avec 11 points de pourcentage de différence en faveur des femmes. Cette relation entre le SAO des Belgo-turcs Belgo-marocains et le sexe est d'ailleurs vérifié par un test du X^2 dont la p-valeur est hautement significative comme on peut le voir dans le tableau 3.

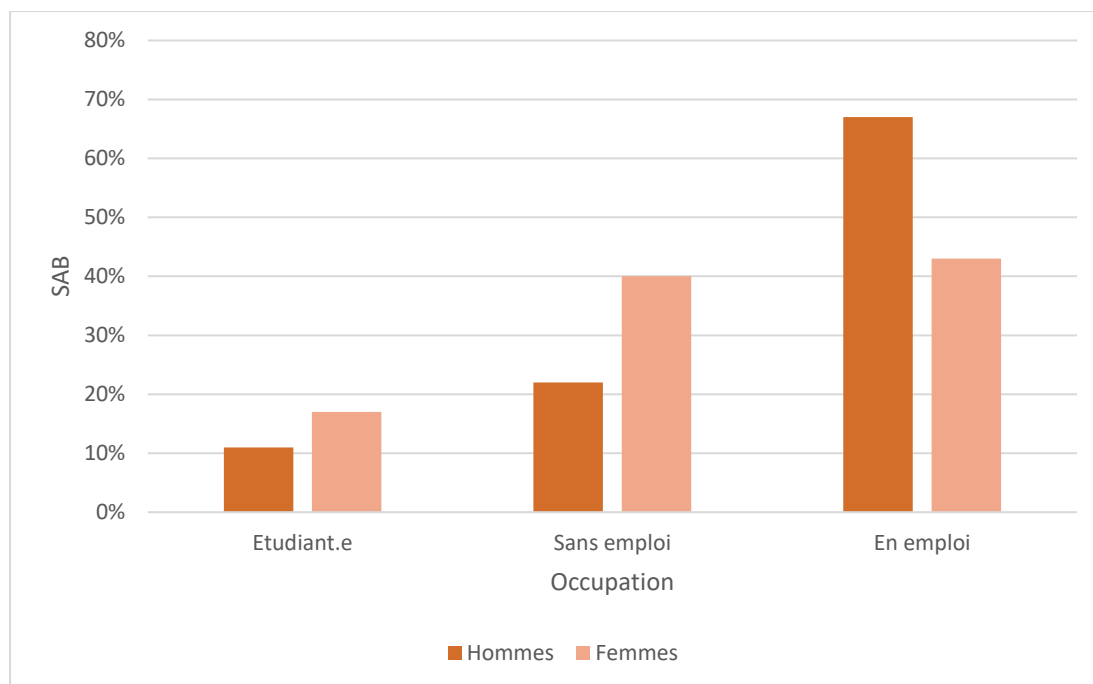
Intuitivement, et comme le suggère l'importante littérature abordant les thématiques de l'intégration par le biais du marché de l'emploi, on pourrait imaginer que les femmes travaillent moins que les hommes et se sentiraient donc moins appartenir à la Belgique. D'ailleurs, si l'on s'intéresse au taux d'occupation en fonction du sexe pour les différentes populations (figures 3 et 4), on voit en effet que le pourcentage d'hommes étant en emploi est plus élevé que le pourcentage de femmes étant en emploi. D'après la figure 3, pour la population originaire d'Afrique subsaharienne, le taux d'emploi est de 45% chez les hommes contre 41% chez les femmes. Pour la population d'origine marocaine et turque, le taux d'occupation des hommes est de 67% contre 43% chez les femmes. L'explication par l'occupation est une explication possible, mais elle n'explique pas la différence entre les deux grands groupes de population.

Figure 3 – Le pourcentage de la population par catégorie d’occupation selon le sexe des individus, pour la population d’origine subsaharienne.



Ce graphique est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

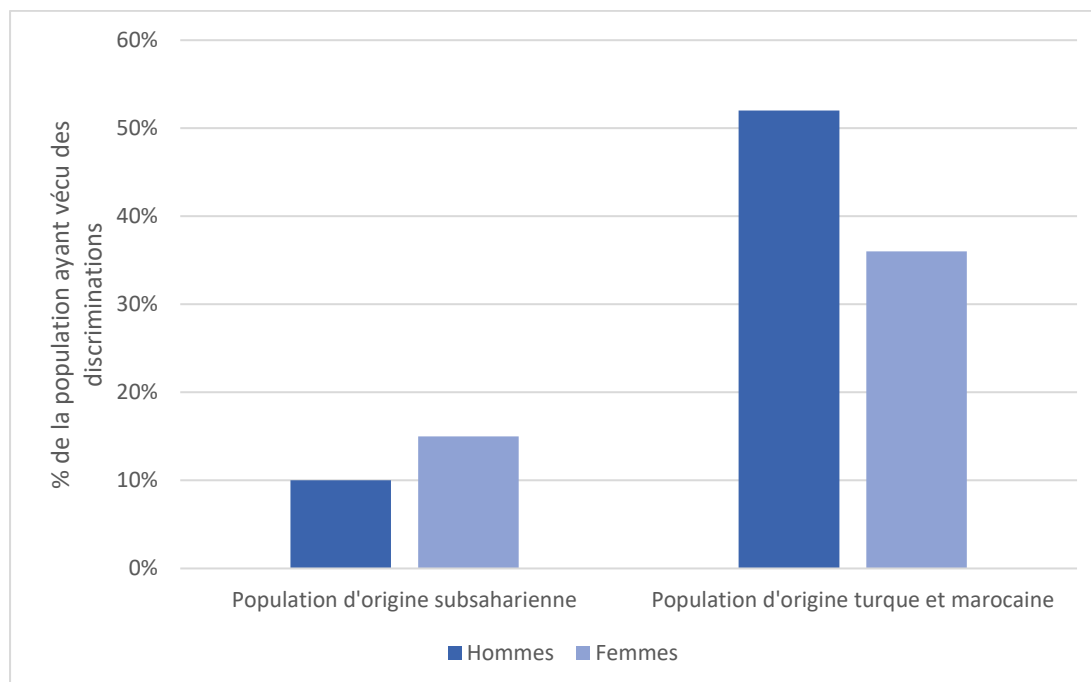
Figure 4 – Les pourcentage de la population par catégorie d’occupation selon le sexe des individus, pour la population d’origine marocaine et turque.



Ce graphique est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

Dans leur rapport, Adam et Torrenkens (2015) se penchent sur la question de la sous-représentation des femmes Belgo-marocaines et Belgo-turques sur le marché du travail par rapport aux hommes de même origine. Selon le rapport, le taux d'emploi des femmes Belgo-turques et Belgo-marocaines est inférieur au taux d'emploi de la population totale de 20 points de pourcentage. Adam et Torrenkens (2015) proposent plusieurs explications possibles dont la discrimination, particulièrement envers les femmes portant le voile. La discrimination basée sur des caractéristiques propres à chaque population pourrait en effet expliquer la différence entre la population d'origine d'Afrique subsaharienne et la population d'origine marocaine et turque en termes d'écart hommes/femmes. Si les femmes appartenant aux différentes populations subissent différentes discriminations, et des discriminations plus ou moins fortes et fréquentes, cela pourrait altérer leur sentiment d'appartenance à la Belgique. Cependant, comme on peut le voir sur la figure 5 ci-dessous, les femmes d'origine Belgo-turques et Belgo-marocaines ont moins tendance à déclarer avoir subi des discriminations que leurs homologues masculins. D'autres recherches affichent tout de même que « à niveau de diplôme égal, les femmes d'origine étrangère ont moins de chance de ne pas être sélectionnées pour un entretien d'embauche sur base de leur nom que les hommes de la même d'origine » (p.145, Adam & Torrenkens, 2015). La discrimination, que ce soit à l'embauche ou sous une autre forme, pourrait donc être un des facteurs expliquant la différence du sentiment d'appartenance entre hommes et femmes et ses variations en fonction des populations.

Figure 5 – Le pourcentage de la population ayant vécu des discriminations en fonction du sexe et de l’origine des individus.



Ce graphique est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

Une deuxième interprétation possible se concentre sur les caractéristiques internes des différentes communautés. D’après Adam et Torrenkens (2015) les rapports de genre traditionnels pourraient influencer négativement la participation des femmes sur le marché de l’emploi. Ces rapports de genre varient en fonction du pays d’origine, ce qui expliquerait les différences d’écart entre les populations. Nous avons évoqué ici deux explications possibles, une correspondant à une caractéristique de la société d’accueil, la discrimination, et une correspondant à une caractéristique de la population immigrée, les rapports de genre traditionnels. Ces explications pourraient expliquer en partie les écarts du sentiment d’appartenance entre hommes et femmes de même origine, ainsi que la différence de taille de cet écart selon l’origine des individus. Ces deux explications peuvent également cohabiter.

L’évolution du sentiment d’appartenance au fil des générations

En ce qui concerne le lieu de naissance des individus, ou la génération à laquelle ces derniers appartiennent, on remarque de fortes différences dans le SA des individus nés au sein du pays d’origine et des individus né en Belgique. On note également des

variations dans la manière dont ces écarts se manifestent pour les différentes populations.

Dans le tableau 1 nous avons deux variables concernant le groupe générationnel des individus. Il y a la génération et le groupe d'âge à l'arrivée. La deuxième variable concerne donc les personnes appartenant aux générations 1 et 1.5 puisqu'ils sont nés dans le pays d'origine. En ce qui concerne le groupe d'âge à l'arrivée, on remarque que le SAO est stable quel que soit la population et le groupe d'âge. Cependant, ce n'est pas le cas pour le SAB. Toutefois, les variations du SAB s'expriment différemment pour la population Belgo-subsaharienne et la population Belgo-turque et Belgo-marocaine. On voit que (tableau 3) le SAB des personnes d'origine subsaharienne est plus élevé pour les personnes arrivant en Belgique avant l'âge de 18 ans. Le SAB est de 85% pour les 0-12 ans et 78% pour les 13-17 ans alors qu'il varie entre 55 % et 66% pour toutes les autres catégories d'âge. Chez les personnes d'origine turque et marocaine, seul le SAB de la catégorie 0-12 ans est significativement différent. 51% des personnes appartenant à cette catégorie se sentent appartenir à la Belgique, alors que le SAB des autres catégories d'âge tourne autour de 61%. On voit ici se dessiner les contours de la génération 1.5 choisie par les deux enquêtes, 12 ans pour les personnes Belgo-Turques et Belgo-Marocaines (Demart et al., 2017) et 18 ans pour les personnes Belgo-Congolaises, Belgo-Burundaises et Belgo-Rwandaises (Adam & Torrenkens, 2015). Gardons bien en tête que ce mémoire définit la génération 1.5 comme les personnes nées à l'étranger mais arrivées en Belgique durant l'enfance ou l'adolescence, avant l'âge de 18 ans.

Au-delà de la catégorie d'âge pour laquelle le SAB change considérablement, on remarque d'autres différences entre les deux grands groupes de population, à savoir la direction de cette évolution. En effet, chez les personnes d'origine subsaharienne, après 18 ans le SAB augmente, alors que chez les personnes d'origine turque et marocaine le SAB diminue après 12 ans. Si l'on se penche dès lors sur la variable reprenant la génération d'immigration à laquelle appartiennent les individus, on observe cette même tendance. C'est-à-dire que chez les personnes originaires d'Afrique subsaharienne, le SAB augmente avec la génération, alors que chez les personnes originaires du Maroc et de la Turquie le SAB diminue avec les générations. Ces tendances sont représentées ci-dessous dans le graphique 4. On voit clairement que pour chaque population le sentiment d'appartenance évolue différemment en

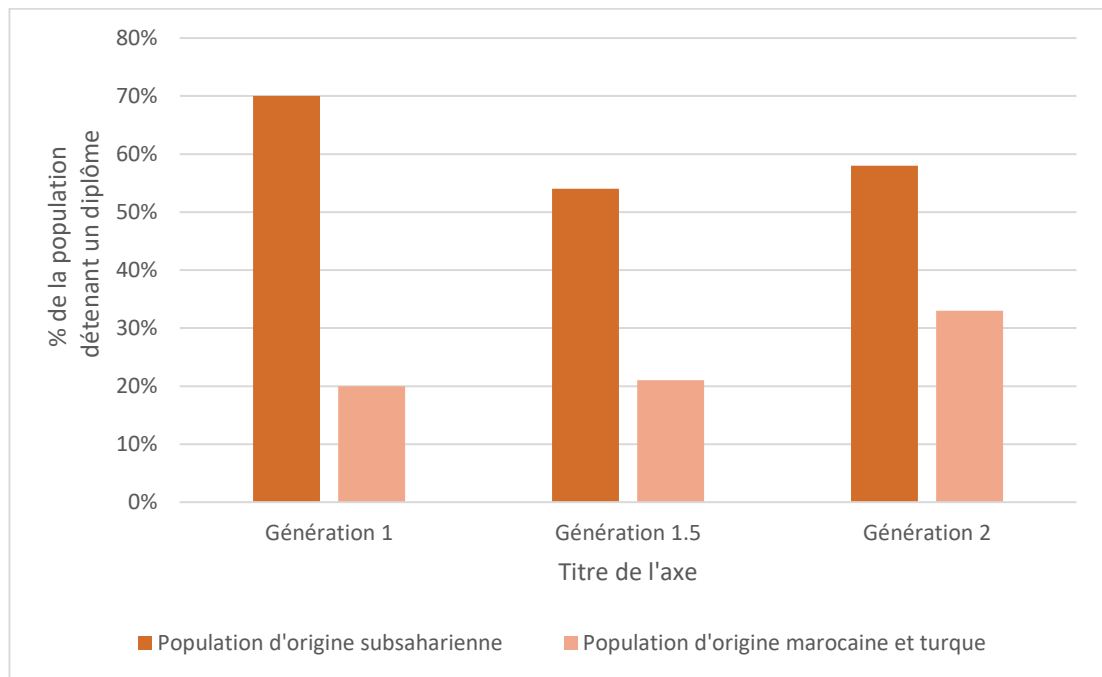
fonction de la génération. Chez les personnes d'origine marocaine le sentiment d'appartenance diminue assez constamment avec chaque génération. Pour la Turquie, le SAB est plutôt stable d'une génération à l'autre même s'il passe de 54% pour la génération 1 à 51% pour les générations 1.5 et 2. Pour les personnes d'origine subsaharienne, la génération 1 a constamment le SAB le plus faible. Pour les personnes d'origine rwandaise, il augmente de manière constante d'une génération à l'autre en prenant aux alentours de 10 pts de pourcentage à chaque fois. Chez les personnes d'origine congolaise il y a un grand écart entre la première génération et les deux suivantes. En effet, le SAB passe de 66% pour la première génération à respectivement 92% et 86% pour la génération 1.5 et la génération 2. Enfin, pour les personnes d'origine burundaise, le sentiment d'appartenance à la Belgique des personnes appartenant à la génération 1.5 est le plus élevé avec 92%. Il faut noter qu'ici, la génération 1.5 correspond aux personnes ayant migré avant l'âge de 18 ans comme énoncé dans les définitions au début de ce mémoire.

Les variations du sentiment d'appartenance en fonction de l'origine et de la génération, décrites dans les paragraphes précédents, renvoient à la « théorie de l'effet du lieu de naissance » d'Adam et Torrekens (2015). Leur étude sur les populations Belgo-marocaine et Belgo-turque souligne « les différences dans les schémas d'inclusion et de participation des migrants en lien avec les générations et l'origine ethnique » des individus (Adam & Torrenkens, 2015, p. 153). D'après les autrices les individus nés en Belgique, ou ayant grandi en Belgique, reconnaissent et ressentent plus la discrimination que ceux qui sont nés au pays d'origine. Ceci pourrait expliquer le SAB plus faible pour les personnes d'origine turque et marocaine appartenant à la génération 1.5 et 2, mais n'explique pas pourquoi cette tendance est inversée chez les personnes d'origine subsaharienne.

D'après Adam et Torrenkens (2015), l'augmentation du niveau d'éducation est une des raisons de la plus grande sensibilité des générations descendantes aux discriminations. Comme on le voit dans la figure 6 ci-dessous, les générations 1.5 et 2 des populations d'origine turque et marocaine sont plus diplômées de l'enseignement supérieur que la génération 1. Ce qui voudrait dire une sensibilité croissante à la discrimination et ce qui expliquerait potentiellement la diminution de leur sentiment d'appartenance. A l'inverse, les générations 1.5 et 2 des populations d'origine congolaise, burundaise et rwandaise, sont moins diplômées que la génération 1. Ceci

pourrait vouloir dire une sensibilité décroissante à la discrimination et donc un sentiment d'appartenance grandissant. Les différences dans les tendances de détention de diplôme pourraient donc expliquer les différences perçues au niveau du sentiment d'appartenance.

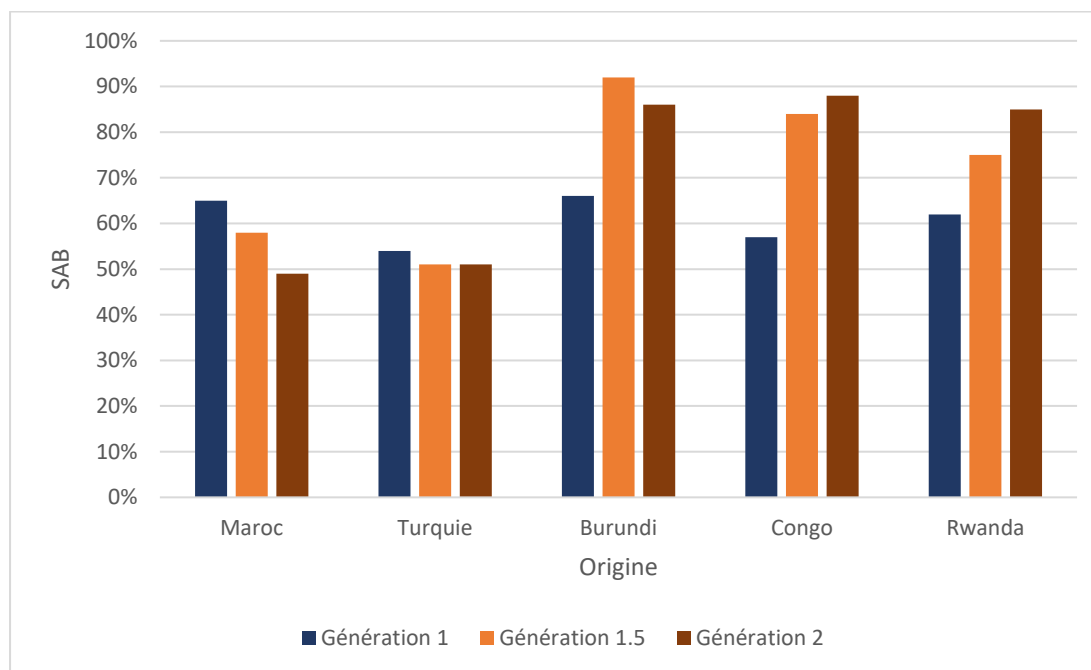
Figure 6 – Le pourcentage de la population détenant un diplôme de l'enseignement supérieur selon la génération d'immigration et le groupe d'origine.



Ce graphique est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandités par la Fondation Roi Baudoin.

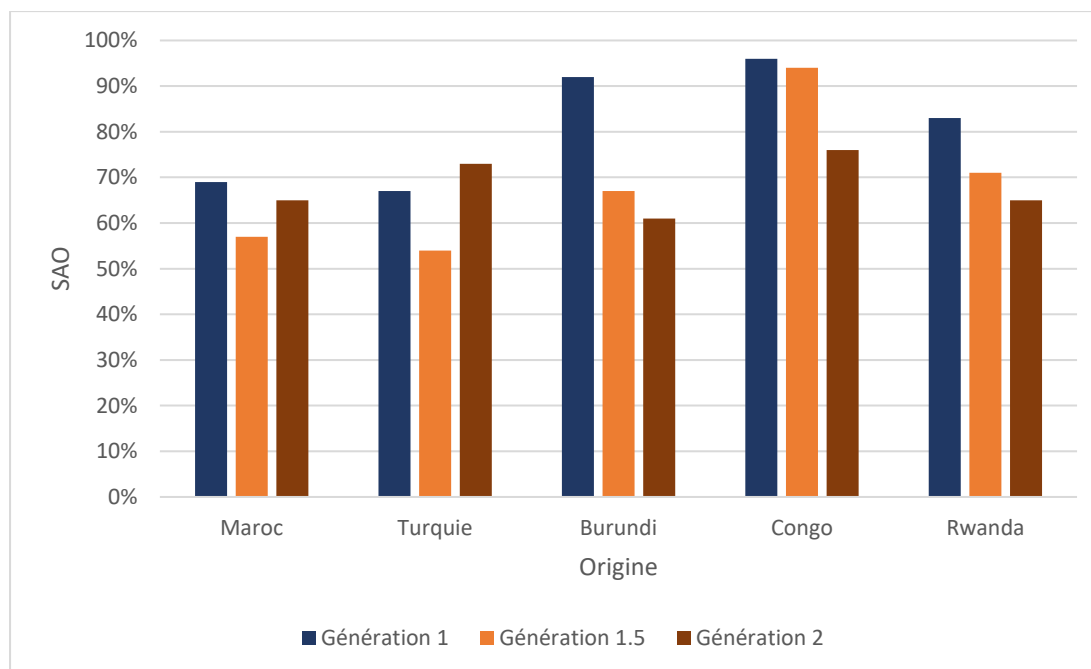
Différentes caractéristiques propres au groupe d'origine peuvent également expliquer des différences au niveau du SAB, comme l'importance de la communauté de même origine présente en Belgique et la manière dont cette dernière est organisée. La plus petite taille des populations d'origine congolaise, burundaise et rwandaise en Belgique pourrait signifier un mélange plus fort avec des personnes d'autres origines, impactant les processus d'intégration des individus. Alors que les communautés marocaines et turques étant plus importantes, les individus peuvent se permettre de rester plus entre eux. Ce qui impacterait négativement le développement de leur sentiment d'appartenance.

Figure 7 – Le pourcentage de la population se sentant appartenir à la Belgique selon l'origine et la génération d'immigration des individus.



Ce graphique est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandités par la Fondation Roi Baudoin

Figure 8 – Le pourcentage de la population se sentant appartenir au pays d'origine selon l'origine et la génération d'immigration des individus.



Ce graphique est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandités par la Fondation Roi Baudoin.

La figure 8 met en avant les différentes expressions du sentiment d'appartenance au pays d'origine en fonction de la génération et de l'origine. On voit qu'il y a une recrudescence du sentiment d'appartenance au pays d'origine au sein de la génération 2 pour les populations d'origine turque et marocaine. Alors que SAO diminue au fil des générations pour les trois origines subsahariennes. La même différence de perception de la discrimination peut expliquer ces différences. En effet, les individus percevant des discriminations pourraient développer « une identité ethnique réactive en réaction à la discrimination » vécue (Adam & Torrenkens, 2015, p.164).

Au-delà de ces explications centrées sur les caractéristiques des populations et de la société d'accueil, on ne peut oublier de mentionner les potentiels explications méthodologiques. En effet, la manière dont les données ont été récoltées, et dont les questions ont été posées, peut induire des différences dans les résultats. Les questions issues de l'étude concernant les populations d'origine marocaine et turque en Belgique (Adam & Torrekens, 2015) (tableau 1) impliquent directement la possibilité de combiner les appartenances puisqu'une des réponses possibles est le fait de se sentir « autant belge que d'origine ». Alors que les questions issues de l'étude concernant les populations d'origine subsaharienne en Belgique (Demart et al., 2017) séparaient entièrement la question de l'appartenance à la Belgique et au pays d'origine. On peut faire l'hypothèse, que les questions contenant les deux appartenances peuvent pousser les individus à la comparaison et à la réaction. D'autant plus si ces derniers sont sujet à l'identité ethnique réactive mentionnée plus haut. Alors que les questions s'intéressant à une seule appartenance à la fois évitent potentiellement les dynamiques réactives.

L'analyse descriptive des indicateurs d'intégration

Intéressons-nous aux différents indicateurs d'intégration sociale tels qu'identifiés dans la littérature et le cadre législatif. Comme nous l'avons vu dans la partie théorique de ce mémoire, l'intégration au marché de l'emploi est souvent utilisée pour étudier l'intégration ou l'inclusion des personnes immigré de manière générale. Il s'agit d'un des principaux indicateurs utiliser pour évaluer la dites intégration ou inclusion des individus. Nous cherchons donc à savoir si la situation d'emploi est également représentative du sentiment d'appartenance de ces individus. Dans le tableau 1, on remarque dans le tableau 1 que le sentiment d'appartenance au pays d'origine est plus ou moins constant quel que soit la situation d'emploi. Par contre, le sentiment

d'appartenance à la Belgique augmente quant à lui lorsque les individus sont en emploi. Ces observations sont tout à fait cohérentes avec les théories de l'intégration par le marché du travail et suggèreraient que l'emploi a un effet positif sur le sentiment d'appartenance à la Belgique des individus. Cependant, les tests de khi-carré réalisés ne révèlent pas de relation statistiquement significative entre le sentiment d'appartenance, au pays d'origine ou à la Belgique, et la situation d'emploi. Nous ne pouvons donc pas conclure sur l'effet de l'emploi sur le SA des personnes d'origine immigrée.

En étudiant la relation entre le SA et l'occupation des individus on remarque également que pour la population d'origine Belgo-turque et Belgo-marocaine les étudiants ont un sentiment d'appartenance à la Belgique particulièrement faible, soit de 46%. Il est même inférieur au sentiment d'appartenance des personnes sans emploi qui est de 50%. Ceci peut être dû au poids des générations 1.5 et 2, dont le sentiment d'appartenance à la Belgique est comparativement faible, dans le groupe des étudiants·es. Du côté des personnes d'origine subsaharienne, le SAB des étudiants·es est relativement faible. Dans le tableau 1 on voit qu'il est de 65%, tout comme les personnes sans emploi. Ces résultats sont surprenants et contre intuitifs car si la catégorie étudiants·es contient une part importante de personnes issues des générations 1.5 et 2, pour le groupe des personnes originaires d'Afrique subsaharienne, le SAB est plus élevé pour ces générations que pour la première génération.

Étonnamment, quand on regarde les résultats (tableau 3) liés à la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, on voit que les individus ayant un diplôme ont un sentiment d'appartenance à la Belgique accru. Ces résultats ne corroborent pas la théorie de Adam et Torrenkens (2015) selon laquelle les individus ayant un diplôme de l'enseignement supérieur augmenterait la probabilité de se sentir victime de discrimination, ce qui impacterait négativement « le processus de formation des identités » (Adam & Torrenkens, 2015, p.155) ou de l'appartenance au pays d'accueil. Ces chiffres concernent l'ensemble de la population et non pas uniquement la catégorie étudiante. Il se peut donc que les personnes ayant un diplôme disposent d'une situation professionnelle plus avantageuse, subissent moins de déclassement social, et éventuellement moins de discrimination, que les personnes n'ayant pas de diplôme, ce qui pourrait expliquer le sentiment d'appartenance plus élevé. Ça pourrait

également signifier une meilleure maîtrise de la langue et également impacter positivement le sentiment d'appartenance à la Belgique.

Un autre résultat étonnant, qui contredit également l'hypothèse selon laquelle se sentir discriminé diminuerait le sentiment d'appartenance des individus au pays d'accueil, sont les chiffres du tableau 3 concernant la discrimination. En effet, de manière tout à fait contre intuitive, les personnes ayant vécu des discriminations affichent un sentiment d'appartenance à la Belgique plus élevé que les personnes n'en n'ayant pas subis. L'écart est tout à fait considérable puisqu'il y a 10 points de pourcentage pour la population originaires d'Afrique subsaharienne et 6 points de pourcentage pour les personnes originaires de Turquie et du Maroc. Une explication potentielle serait que les personnes ayant subis des discriminations seraient également celles qui détiennent un diplôme du supérieur. Selon Adams et Torrekens (2015) ces deux variables sont positivement corrélées. C'est-à-dire que lorsqu'un individu a un diplôme du supérieur, il est plus probable qu'il perçoive des discriminations. Or détenir un diplôme serait positivement corrélé au fait de se sentir appartenir à la Belgique. Donc le fait de subir des discriminations également. On peut également imaginer que les personnes étant en Belgique depuis plus longtemps, et ayant potentiellement un SAB plus élevé, auraient subis plus de discriminations que les autres, ce qui expliquerait cette tendance surprenante.

D'après le tableau 3, on voit que les individus ayant une majorité d'amis Belgo-belges, soit non issus de l'immigration, ont un sentiment d'appartenance à la Belgique plus élevé que les personnes ayant une majorité d'amis de même origine. Pour les personnes d'origine subsaharienne, celles ayant une majorité d'amis Belgo-belges ont un SAB de 77% contre 59% pour les personnes ayant une majorité d'amis de même origine, soit 18 points de pourcentage de différence. Pour les personnes d'origine marocaine et turque il y a 12 points de pourcentage de différence, on passe de 47% pour les personnes avec une majorité d'amis de même origine à 59% pour les personnes avec une majorité d'amis belgo-belge. Du côté du sentiment d'appartenance au pays d'origine on observe la tendance inverse, soit un SAO plus faible lorsque que la majorité d'amis est belgo-belge. Ces résultats sont assez intuitifs. En effet, on s'attend à ce que les personnes ayant des amis n'étant pas issus de l'immigration se sentent plus appartenir au pays d'accueil. Ceci souligne l'importance du réseau social

des individus et son impact sur les processus d'intégration ou d'inclusion des individus comme mis en avant par Kasongo (2015).

En ce qui concerne la maîtrise de la langue, les résultats sont intuitifs pour la population d'origine subsaharienne mais pas pour les personnes Belgo-turques et Belgo-marocaines. De manière générale on s'attend à ce que les personnes maîtrisant une des langues du pays d'accueil se sentent plus appartenir à la Belgique que les autres. Dans ce cas, les personnes d'origine subsahariennes maîtrisant une des langues du pays d'accueil ont un SAB supérieur à celles ne maîtrisant pas les langues, respectivement 68% et 54%. Au contraire, les individus originaires de Turquie ou du Maroc maîtrisant une des langues ont un SAB de 52% alors que les personnes ne maîtrisant aucune des langues ont un SAB de 59%. Une des explications possibles peut être le poids de la génération 1.5 et de la deuxième génération. En effet, ces deux générations, pour la population Belgo-turque et Belgo-marocaine, a un SAB relativement faible mais est également plus instruite que les générations précédentes. On peut également penser qu'étant donné la taille des populations turques et marocaines en Belgique, parler français ou néerlandais est moins primordial pour développer son réseau social et se sentir appartenir à un groupe au sein du pays d'accueil.

Enfin, lorsqu'on s'intéresse à l'investissement des individus au tissu associatif et à leur intérêt pour la politique belge on remarque que le SAB des deux grands groupes de population augmente lorsque ces derniers sont impliqués dans ces deux activités. Ceci est en accord avec les théories de Kasongo (2015) et selon lesquelles l'investissement au tissu associatif du pays d'accueil, augmente le sentiment d'appartenance des individus.

B. Les indicateurs d'intégration sociale et le sentiment d'appartenance.

Dans cette partie, nous analysons les résultats des régressions logistiques dans le but d'atteindre les objectifs de ce mémoire et de répondre à la question suivante : les indicateurs d'intégration, couramment utilisés dans la littérature et la législation pour évaluer l'intégration ou l'inclusion des personnes d'origine étrangère dans la société belge, sont-ils explicatifs du sentiment d'appartenance des individus ?

Les tableaux 4 et 5 présentent les résultats de 3 modèles de régression. Le modèle 1 reprend uniquement les indicateurs d'intégration sociale choisis dans le chapitre 3,

c'est-à-dire la situation d'emploi, le niveau d'étude, les relations sociales, le niveau de langue, l'investissement associatif, l'intérêt pour la politique belge ainsi que l'origine des individus. Le modèle 2 comprend les différents indicateurs d'intégration ou d'inclusion identifiés et choisis (tableau 2) sauf la variable relations sociales. Ce modèle permet de vérifier la relation entre le fait d'avoir des amis belgo-belges et d'être en emploi. Enfin, le modèle 3 comprend également les variables démographiques de la sous partie précédente. Il s'agit de la génération et du sexe des individus. En effet, dans la partie précédente on a observé des tendances intéressantes, soit que le sentiment d'appartenance des individus varie en fonction du sexe et de la génération de ces derniers, et que ces variations sont différentes en fonction de leur origine. Ce modèle permet donc de vérifier l'impact de ces deux variables le sentiment d'appartenance. Nous verrons cela dans les paragraphes suivants.

Tableau 4 – Modèles de régression logistique explicatifs du SAB, avec et sans la variable *relations sociales*.

	Modèle 1		Modèle 2	
	Population d'origine subsaharienne	Population d'origine marocaine et turque	Population d'origine subsaharienne	Population d'origine marocaine et turque
	Rapports de cote	Rapports de cote	Rapports de cote	Rapports de cote
Pays d'origine POMBE (Ref. Burundi)				
Congo-RDC	0,87		0,72	
Rwanda	0,66		0,66	
Pays d'origine BTM (Ref. Maroc)				
Turquie		0,88		0,86
Situation d'emploi (Ref. Etudiant)				
Sans emploi	1,11	1,14	0,99	1,16
En emploi	1,45	1,33	1,25	1,42
Niveau de diplôme (Ref. Pas de diplôme du supérieur)				
Diplôme du supérieur	0,89	0,97	0,83	1,02
Relations sociales (Ref. Majorité d'amis de même origine)				
Non	2,77 ***	1,55 *		
Discriminations vécues (Ref. Ne pas avoir subis de discriminations)				
Avoir vécu des discriminations	1,41	1,20	1,51	1,22
Maitrise de la langue (Ref. Ne maitrise pas le néerlandais ou le français)				
Maitrise une langue du pays d'accueil	2,09	0,69	2,08	0,76
Vie associative (Ref. Pas d'investissement associatif)				
Investissement associatif	1,22	1,26	1,36	1,26
Intérêt pour la politique belge (Ref. Pas d'intérêt)				
Intérêt pour la politique belge	2,27 ***	1,28	2,22 ***	1,38
***p<0,01 **p<0,05 *p<0,1				

Le tableau est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

Tableau 5 – Modèles de régression logistique explicatifs du SAB, incluant les variables indépendantes démographiques.

		Modèle 3	
		Population d'origine subsaharienne	Population d'origine marocaine et turque
		Rapports de cote	Rapports de cote
Pays d'origine POMBE (Ref. Burundi)			
Congo-RDC		0,79	
Rwanda		0,61	
Pays d'origine BTM (Ref. Maroc)			
Turquie			0,91
Situation d'emploi (Ref. Etudiant)			
Sans emploi		1,76	1,09
En emploi		2,11 *	1,21
Niveau de diplôme (Ref. Pas de diplôme du supérieur)			
Diplôme du supérieur		1,33	1,01
Relations sociales (Ref. Majorité d'amis de même origine)			
Non		2,42 ***	1,55 *
Discriminations vécues (Ref. Ne pas avoir subis de discriminations)			
Avoir vécu des discriminations		1,66	1,19
Maitrise de la langue (Ref. Ne maitrise pas le néerlandais ou le français)			
Maitrise une langue du pays d'accueil		1,45	0,78
Vie associative (Ref. Pas d'investissement associatif)			
Investissement associatif		1,27	1,22
Intérêt pour la politique belge (Ref. Pas d'intérêt)			
Intérêt pour la politique belge		2,36 ***	1,23
Sexe (Ref. Hommes)			
Femmes		0,82	0,84
Génération (Ref. génération 1)			
Génération 1.5		4,77 ***	0,79
Génération 2		6,71 ***	0,76
***p<0,01 **p<0,05 *p<0,1			

Le tableau est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

De manière générale, on observe que les indicateurs d'intégration couramment utilisés ne sont pas explicatifs du sentiment d'appartenance à la Belgique des personnes d'origine immigrée. En effet, comme on le voit dans le modèle 1 du tableau 4, seuls quelques indicateurs ont un effet significatif sur le SAB, et ces observations ne sont pas nécessairement symétriques pour les populations Belgo-turques, Belgo-marocaines, et les populations originaires d'Afrique subsaharienne. Comme on a pu le voir lors de l'analyse descriptive, ces indicateurs et le sentiment d'appartenance s'exprime différemment au sein des différentes populations. Les variables explicatives ne sont donc pas les mêmes pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne et les personnes originaire du Maroc et de la Turquie. Pour la population d'origine subsaharienne, seuls deux des huit indicateurs ont un effet statistiquement significatif sur le SAB, et un seul indicateur a un effet statistiquement significatif sur le SAB des personnes d'origine Turque et Marocaine.

L'effet des relations sociales sur le sentiment d'appartenance des individus

D'après le tableau 4 on voit que le fait d'avoir une majorité d'amis Belgo-Belges semble avoir un effet positif sur le sentiment d'appartenance à la Belgique des individus, quel que soit leur groupe d'origine. L'effet est plus fort chez les personnes d'origine subsaharienne puisque celles ayant une majorité d'amis Belgo-Belges ont 2,77 fois plus de chance de se sentir appartenir à la Belgique par rapport à celles ayant une majorité d'amis de la même origine. Pour le groupe des personnes Belgo-Marocaines et Belgo-Turques, les chances de se sentir appartenir à la Belgique augmentent de 1,55 fois lorsque les individus ont une majorité d'amis Belgo-belges, par rapport au fait d'avoir une majorité d'amis de la même origine. La proportion d'amis belgo-belges dans son entourage expliquerait donc en partie le sentiment d'appartenance à la Belgique des individus d'origine immigrée.

Si l'on se penche sur le tableau 6 présentant les résultats des modèles du SAO, on remarque que la nature des relations sociales a également un effet statistiquement significatif sur le sentiment d'appartenance au pays d'origine des individus. Cette fois si, les personnes d'origine subsaharienne ayant une majorité d'amis belgo-belges ont 0,39 fois moins des chances de se sentir appartenir au pays d'origine par rapport à celles ayant une majorité d'amis de la même origine. Les personnes d'origine Belgo-marocaine et Belgo-turque ayant une majorité d'amis Belgo-belges ont 2 fois moins de chances de se sentir appartenir à leur pays d'origine que les personnes ayant une

majorité d'amis de même origine. L'effet de la nature des relations sociale sur le SAO est donc inversé par rapport à son effet sur le SAB.

Tableau 6 – Modèles de régression logistique explicatifs du SAO, avec et sans la variable *relations sociales*.

	Modèle 4		Modèle 5	
	Population d'origine subsaharienne	Population d'origine marocaine et turque	Population d'origine subsaharienne	Population d'origine marocaine et turque
	Rapports de cote	Rapports de cote	Rapports de cote	Rapports de cote
Pays d'origine subsahariens (Ref. Burundi)				
Congo-RDC	2,24 *		2,61 **	
Rwanda	0,61		0,63	
Pays d'origine Maroc et Turquie (Ref. Maroc)				
Turquie		0,93		0,96
Situation d'emploi (Ref. Etudiant)				
Sans emploi	1,18	0,84	1,32	0,85
En emploi	1,32	0,83	1,46	0,74
Niveau de diplôme (Ref. Pas de diplôme du supérieur)				
Diplôme du supérieur	1,97 *	0,83	2,1 *	0,76
Relations sociales (Ref. Majorité d'amis de même origine)				
Non	0,39 **	0,47 ***		
Discriminations vécues (Ref. Ne pas avoir subis de discriminations)				
Avoir vécu des discriminations	0,74	0,78	0,68	0,77
Maitrise de la langue (Ref. Ne maitrise pas le néerlandais ou le français)				
Maitrise une langue du pays d'accueil	1,22	1,15	1,22	1,07
Vie associative (Ref. Pas d'investissement associatif)				
Investissement associatif	0,88	1,00	0,77	1,03
Intérêt pour la politique belge (Ref. Pas d'intérêt)				
Intérêt pour la politique belge	1,47	0,65 *	1,42	0,59 **
***p<0,01 **p<0,05 *p<0,1				

Le tableau est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

Tableau 7 – Modèles de régression logistique explicatifs du SAO, incluant les variables indépendantes démographiques.

	Modèle 6			
	Population d'origine subsaharienne		Population d'origine marocaine et turque	
	Rapports de cote		Rapports de cote	
Pays d'origine subsahariens (Ref. Burundi)				
Congo-RDC	2,67			
Rwanda	0,64			
Pays d'origine Maroc et Turquie (Ref. Maroc)				
Turquie			0,99	
Situation d'emploi (Ref. Etudiant)				
Sans emploi	0,7		0,92	
En emploi	0,96		0,99	
Niveau de diplôme (Ref. Pas de diplôme du supérieur)				
Diplôme du supérieur	1,65		0,75	
Relations sociales (Ref. Majorité d'amis de même origine)				
Non	0,45		**	0,48 ***
Discriminations vécues (Ref. Ne pas avoir subis de discriminations)				
Avoir vécu des discriminations	0,79		0,84	
Maitrise de la langue (Ref. Ne maitrise pas le néerlandais ou le français)				
Maitrise une langue du pays d'accueil	1,75		1,26	
Vie associative (Ref. Pas d'investissement associatif)				
Investissement associatif	0,82		1,1	
Intérêt pour la politique belge (Ref. Pas d'intérêt)				
Intérêt pour la politique belge	1,61		0,67 *	
Sexe (Ref. Hommes)				
Femmes	1,76		1,68 **	
Génération (Ref. génération 1)				
Génération 1.5	0,57		0,5 *	
Génération 2	0,21		*** 0,77	
***p<0,01 **p<0,05 *p<0,1				

Le tableau est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

Sachant que les auteurs ont tendance à considérer l'emploi comme le vecteur d'intégration principal, notamment parce qu'il faciliterait l'intégration sociale des individus par l'augmentation des contacts avec la population majoritaire (Blom, 2004), il est naturel de se demander si dans ce modèle la variable explicative reprenant la nature des relations sociales ne renvoie pas en réalité à un effet de l'emploi. Pour le savoir nous avons produit les modèles 2 et 5 (tableaux 4 et 6) auxquels nous avons retiré la variable associée à la part d'amis belgo-belges. Ceci nous permet de voir si lorsque celle-ci est absente du modèle, la situation d'emploi devient significative. Comme on peut le voir dans les tableaux 4 et 6, l'occupation demeure sans effet significatif sur le sentiment d'appartenance des individus. Il s'agit d'un résultat considérable qui signifie que l'occupation des individus, leur situation d'emploi, n'a pas d'effet significatif sur le sentiment d'appartenance à la Belgique ou à leur pays d'origine. L'intégration au marché de l'emploi comme indicateur de l'intégration ou de l'inclusion des individus issus de l'immigration à la société belge ne prend donc pas en compte la dimension subjective des processus d'intégration, c'est-à-dire leur vécu.

On peut donc également conclure que la dimension sociale, la proportion des relations sociales étant avec des belgo-belges, est un indicateur important du sentiment d'appartenance des individus. Ceci est en accord avec certains articles mentionnés dans la partie théorique de ce mémoire. En effet, une partie de la littérature scientifique internationale souligne l'importance de développer des amitiés au sein du pays d'accueil (Albert & Barros, 2021b ; Caballero, 2011) et de disposer d'un réseau social diversifié, c'est-à-dire pas uniquement composé de personnes de même origine (Kasongo, 2015). Ces relations sociales sont source de soutien et permettent d'approfondir la cohésion sociale ainsi que la confiance mutuelle (Caballero, 2011 ; Kasongo, 2015). Elles sont porteuses de capital social, élément fondamental dans le processus de socialisation des individus (Caballero, 2011). Finalement, tous ces éléments favorisent le développement du sentiment d'appartenance au pays d'accueil (Kasongo, 2015).

L'effet de la nature des relations sociales sur le sentiment d'appartenance varie entre les deux grand groupe de population. Plusieurs explications sont possibles, dont les différentes manières de mesurer l'appartenance dans les questionnaires des deux enquêtes et la taille des populations d'origine présentes en Belgique qui rend la

diversification du réseau plus ou moins important. En effet comme nous l'avons mentionné plus haut, les individus d'origine marocaine ou turque, disposant d'une plus grande communauté d'origine en Belgique, pourrait opérer plus facilement au sein de leur communauté. Alors que les populations d'origine subsaharienne en Belgique étant beaucoup plus petites, il est plus important pour ces individus de développer des relations sociales hors communauté ethnique pour répondre à l'ensemble de leurs besoins.

Les individus se sentant appartenir à la Belgique s'intéressent à la politique belge

D'après le tableau 4, l'intérêt pour la politique belge de la population d'origine subsaharienne aurait un effet positif significatif sur leur sentiment d'appartenance à la Belgique. Les chances de se sentir appartenir à la Belgique augmentent de 2,27 fois lorsque les individus s'intéressent à la politique belge par rapport au fait de ne pas s'y intéresser. D'après le tableau 6, pour la population d'origine turque et marocaine c'est sur le sentiment d'appartenance au pays d'origine que l'intérêt pour la politique belge aurait un effet significatif. Les chances de sentir appartenir au pays d'origine diminue 0,65 fois lorsqu'un individu s'intéresse à la politique belge, par rapport au fait de ne pas s'y intéresser. L'intérêt pour la politique belge semble donc avoir un effet positif sur le SAB des personnes Belgo-congolaises, Belgo-burundaises et Belgo-rwandaïses, et un effet négatif sur le SAO des personnes Belgo-turques et Belgo-marocaines. Pourquoi ces différences d'effet entre les deux grands groupes de population ?

Dans le rapport portant sur les personnes originaires d'Afrique subsaharienne (Demart et al., 2017) une proposition dit que pour certaines origines l'appartenance peut avoir une dimension politique. C'est-à-dire que rejeter une appartenance et en revêtir une autre pourrait être un acte de dénonciation politique qui permet de marquer son désaccord avec la politique au sein de son pays d'origine. Le rapport suggère que c'est ce qui se passe avec la population d'origine rwandaïse et que ce serait une des explications de son fort sentiment d'appartenance à la Belgique et de son faible sentiment d'appartenance au Rwanda. On peut donc imaginer que si les individus s'inscrivent dans ces réflexions et motivations politiques, il y a plus de chances qu'ils s'impliquent politiquement dans leur pays d'accueil. Un individu prenant l'expression de l'appartenance comme un geste politique aurait donc plus de chances d'être intéressé par la politique belge.

Si on étend cette réflexion sur l'appartenance et le positionnement politique à la population Belgo-turque et Belgo-marocaine. On peut imaginer que si cette population, particulièrement ses générations 1.5 et 2, a tendance à développer une identité réactive comme décrit dans le chapitre 2, alors l'intérêt pour la politique belge n'aura lieu que à condition d'un plus faible sentiment d'appartenance au pays d'origine. Ce que l'on veut dire ici, c'est que pour une population qui a tendance à rejeter une appartenance par réaction, on peut dire par mécontentement, s'intéresser à la politique associée à cette appartenance est un acte d'autant plus fort. Il y a donc plus de chance que ces individus aient un sentiment d'appartenance au pays d'origine plus faible. Ces propositions ne sont que des explications potentielles de ces différences de significativités. Cependant, il faut tenir compte de la causalité inverse potentielle de cet indicateur. En effet, dans le cas de l'intérêt pour la politique belge, il peut être difficile de séparer la cause de l'effet. S'investir politiquement peut augmenter le sentiment d'appartenance, mais l'inverse est vrai aussi : le sentiment d'appartenance au pays d'accueil pourrait augmenter les chances qu'un individu s'intéresse ou s'investisse dans la politique du pays en question.

L'effet de la génération d'immigration

Lorsqu'on ajoute le sexe et la génération au modèle (voir le modèle 3 dans le tableau) on remarque que la génération a un effet hautement significatif sur le sentiment d'appartenance des individus d'origine subsaharienne à la Belgique. Ce n'est pas le cas pour les individus d'origine turque ou marocaine. On voit que les chances de se sentir appartenir à la Belgique augmente 4,77 fois si on appartient à la génération 1.5 et 6,71 fois si on appartient à la génération 2, par rapport au fait d'appartenir à la première génération de migrant. Ces résultats sont cohérents avec les tendances observées dans la partie 1 de ce chapitre. On renvoie aux explications proposées à ce moment-là.

Au niveau du SAO, on remarque que quand on prend en compte le sexe et la génération dans le modèle (modèle 6, tableau 7) ces deux variables ont un effet significatif sur au moins une des deux populations. Le sexe a un effet significatif sur le SAO des personnes d'origine turque ou marocaine. En effet, une personne a 1,68 fois plus de chance de se sentir appartenir au pays d'origine si elle est une femme, par rapport au fait d'être un homme. En ce qui concerne la génération, les individus d'origine turque ou marocaine ont 0,5 fois moins de chance de se sentir appartenir au pays d'origine

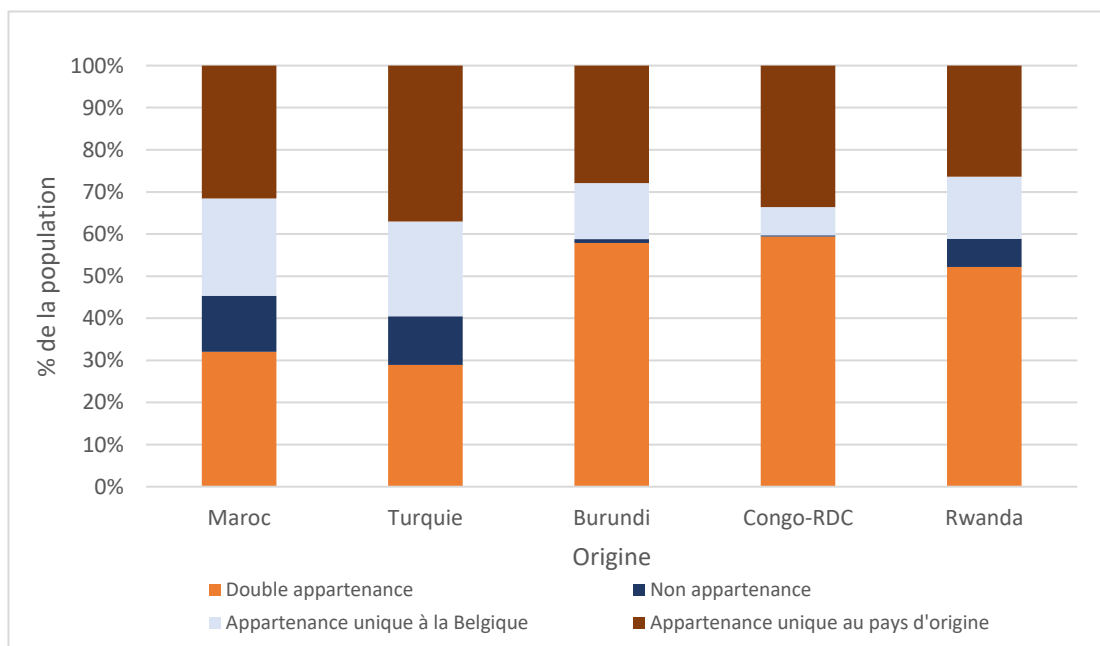
s'ils appartiennent à la génération 1,5 que s'ils appartiennent à la génération 1. Les individus d'origine subsaharienne ont 0,21 fois moins de chance de se sentir appartenir au pays d'origine s'ils appartiennent à la génération 2 par rapport au fait d'appartenir à la première génération. Une fois de plus ces résultats vérifient les tendances observées dans la partie descriptive de ce chapitre et on renvoie aux propositions d'analyses faites à cette occasion.

2. Le phénomène de double appartenance

L'analyse du phénomène de double appartenance corrobore les conclusions de Damery (2023) et Rademacher (2014), soulignant la coexistence non compétitive du sentiment d'appartenance au pays d'origine et au pays d'accueil. D'après les données présentées dans le tableau 3 de la première partie de ce chapitre, on peut déjà supposer l'existence d'une double appartenance puisque, pour chaque groupe, le SAO et le SAB concernent plus de 50% de la population. Pour étudier cette double appartenance plus précisément nous avons créé une typologie de l'appartenance comprenant 4 catégories :

- La **double appartenance** comprenant les individus se sentant appartenir à la Belgique et au pays d'origine ;
- Le **SAO** qui contient les individus se sentant appartenir au pays d'origine uniquement ;
- Le **SAB** contenant les personnes qui se sentent appartenir à la Belgique uniquement ;
- La **non appartenance** comprenant les individus ne se sentant appartenir ni à la Belgique, ni au pays d'origine.

Figure 9 – Répartition de la population (%) dans les quatre catégories de l'appartenance pour chacune des cinq origines.



Ce graphique est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin

A. Analyse descriptive de la typologie d'appartenance

Tableau 8 – Répartition de la population, pour chaque variable indépendante, dans les quatre catégories d'appartenance.

Variables	Population d'origine subsaharienne					Population d'origine marocaine et turque				
	DA	SAB	SA O	NA	N	DA	SAB	SA O	PA	N
Sexe	X ² : p-valeur = 0.5111					X ² : p-valeur = 0.0312				
Homme	59%	10%	29%	2%	277	30%	27%	30%	13%	345
Femme	57%	8%	34%	20%	320	32%	18%	38%	12%	324
Pays d'origine	X ² : p-valeur < 0.001					X ² : p-valeur = 0.5586				
Burundi	58%	13%	28%	1%	40					
Congo-RDC	59%	7%	34%	0%	445					
Rwanda	52%	15%	26%	7%	112					
Maroc						32%	23%	32%	13%	350
Turquie						29%	23%	37%	12%	319
Génération	X ² : p-valeur < 0.001					X ² : p-valeur = 0.0095				
1	53%	6%	41%	1%	414	40%	25%	27%	9%	131
1.5	73%	9%	14%	3%	116	26%	28%	28%	18%	183
2	64%	22%	9%	4%	67	30%	20%	39%	11%	355
Situation d'emploi	X ² : p-valeur = 0.7069					X ² : p-valeur = 0.6155				
Etudiant	54%	10%	34%	2%	143	28%	18%	42%	12%	90
Sans emploi	56%	9%	34%	1%	193	31%	20%	35%	14%	203
En emploi	62%	8%	28%	2%	255	31%	25%	32%	12%	365
Diplôme	X ² : p-valeur = 0.1103					X ² : p-valeur = 0.044				
Non	53%	12%	33%	2%	229	33%	20%	34%	13%	487
Oui	61%	7%	31%	1%	365	25%	30%	34%	11%	182
Relations sociales	X ² : p-valeur < 0.001					X ² : p-valeur = < 0.001				
Majorité de même origine	54%	5%	40%	1%	343	34%	13%	42%	11%	297
Majorité d'origine différente	63%	14%	21%	3%	253	28%	31%	28%	13%	368
Discriminations	X ² : p-valeur = 0.2665					X ² : p-valeur = 0.1029				
Non	57%	9%	33%	2%	498	32%	19%	36%	13%	373
Oui	65%	11%	21%	3%	74	29%	28%	31%	12%	293
Maitrise de la langue	X ² : p-valeur = 0.144					X ² : p-valeur = 0.752				
Non	42%	12%	46%	0%	44	35%	25%	30%	10%	87
Oui	59%	8%	30%	2%	553	30%	23%	35%	13%	582
Investissement associatif	X ² : p-valeur = 0.1339					X ² : p-valeur = 0.3123				
Non	54%	8%	36%	1%	309	31%	21%	35%	13%	486
Oui	62%	9%	28%	2%	285	30%	28%	32%	10%	183
Intérêt pour la politique belge	X ² : p-valeur = < 0.001					X ² : p-valeur = 0.0061				
Non	45%	10%	43%	2%	340	33%	17%	37%	13%	359
Oui	67%	8%	24%	2%	348	28%	29%	31%	12%	310
N	337	50	185	9		191	142	213	78	

Le tableau est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

Une analyse descriptive du phénomène, présentée dans le tableau 8, nous permet d'identifier certaines tendances liées à l'origine et la génération pour chaque type d'appartenance.

La double appartenance

Déjà, dans ce premier graphique qui représente les catégories d'appartenance pour chaque population d'origine on voit que le phénomène de double appartenance est bien présent pour toutes les populations concernées par cette étude. On voit également qu'il ne s'exprime pas de la même manière pour chacune d'entre elles. Pour les personnes Belgo-burundaises, les Belgo-congolaises et Belgo-rwandaises, la catégorie « double appartenance » est la catégorie la plus importante, et la catégorie « non appartenance » est extrêmement faible. Elle contient moins d'1% des populations d'origine burundaise et congolaise, ainsi que 6,73% des personnes d'origine rwandaise. Cette catégorie est plus importante pour les Belgo-Turcs et les Belgo-Marocains avec respectivement 11,59% et 13,28% de la population, mais reste tout de même la catégorie la moins représentée. La double appartenance est moins importante pour ces deux groupes que pour les personnes originaires d'Afrique Subsaharienne, puisque 32,06% de la population Belgo-Marocaine et 28,91% de la population Belgo-Turque se dit appartenir aux deux pays. Il semblerait donc qu'une partie plus importante de la population exprime un sentiment d'appartenance unique, la catégorie SAB étant donc plus importante que chez les personnes originaires d'un pays d'Afrique Subsaharienne. A l'aide d'un test du X^2 on vérifie la significativité statistique de la relation entre origine et catégorie d'appartenance. On trouve que cette relation est statistiquement significative pour la population d'origine subsaharienne mais pas pour la population d'origine turque ou marocaine. Ceci veut dire que la relation observée est seulement statistiquement confirmée pour la population d'origine subsaharienne. Ce phénomène est particulièrement présent pour les populations originaires de pays d'Afrique Subsaharienne et fait écho à la thèse de Caballero (2011) qui soutient que le cumul des appartenances n'est pas nécessairement néfaste et peut même contribuer à la construction d'un sentiment d'appartenance au pays d'accueil. On peut donc confirmer l'hypothèse de non compétition des appartenances.

L'appartenance unique

Notons que les personnes qui ne se sentent pas appartenir au pays de résidence ont tendance à avoir un sentiment fort d'appartenance au pays d'origine (Brettell & Nibbs,

2009). Par contre, les personnes se sentant appartenir au pays d'accueil combinent souvent les deux identités (*Ibid.*). Cependant, lorsque que l'on demande aux individus de qualifier leur sentiment d'appartenance, iels mentionnent presque toujours leur pays ou lieu de résidence. (Boland, 2020).

Grâce à la figure 9 on remarque également que lorsque qu'un individu présente une appartenance unique, alors cette appartenance a plus de chance d'être au pays d'origine. On voit cela au fait que la catégorie SAO unique est systématiquement plus importante que la catégorie SAB unique. On en déduit que pour une partie importante de la population immigrée, si les individus se sentent appartenir à la Belgique, ils se sentent également appartenir au pays d'origine. Intuitivement, on pense à faire le lien entre cette observation et la génération des individus. En effet, on peut imaginer que les individus étant nés au sein de leur pays d'origine, les générations 1 et 1.5, se sentent d'abord appartenir à leur pays d'origine, puis développent une appartenance au pays d'accueil en plus de la première appartenance. Ce qui expliquerait la proportion limitée de personnes se sentant uniquement appartenir à la Belgique. En ce qui concerne la deuxième génération, la seule génération n'étant pas née au pays d'origine, on s'attend à ce que l'appartenance unique au pays d'origine soit moins élevée que l'appartenance élevée au pays d'accueil. Dans le tableau 8, on voit en effet que la population d'origine subsaharienne correspond à notre intuition puisque les générations 1 et 1.5 ont une catégorie SAO plus importante que la catégorie SAB, cette tendance s'inverse ensuite pour la deuxième génération. La catégorie SAB est alors bien plus importante que la catégorie SAO, avec respectivement 22% et 9% de la population présentant cette appartenance. Du côté Belgo-turc et Belgo-marocain par contre, la catégorie SAO reste plus importante quel que soit la génération. L'écart entre les catégories SAO et SAB se creuse même en faveur du SAO en arrivant à la deuxième génération. On passe d'un écart 2 points de pourcentage et de 0 points de pourcentage, respectivement, pour la première génération et la génération 1.5, à 19 points de pourcentage d'écart pour la deuxième génération.

Ces résultats font écho aux résultats de la première partie de ce chapitre. C'est-à-dire aux différentes évolutions du sentiment d'appartenance à la Belgique au fil des générations en fonction de l'origine. Il semble intuitif que si la population Belgo-turque et Belgo-marocaine a un SAB décroissant au fil des générations, cette évolution se reflète également dans l'étude de la double appartenance. De même pour la

population d'origine subsaharienne et son SAB croissant au fil des générations. Par ailleurs, comme le souligne Brettell et Nibbs (2009), les individus ne se sentant pas appartenir au pays de résidence ont tendance à avoir un sentiment fort d'appartenance au pays d'origine, mais les personnes se sentant appartenir au pays d'accueil combinent souvent les deux identités.

La non appartenance

Revenons à la catégorie de non appartenance. Comme on peut le voir sur la figure 8, cette catégorie est très faible pour les personnes d'origine subsaharienne mais dépasse les 10% chez les personnes d'origine turque et marocaine. Il semblerait qu'une explication potentielle à ces observations puisse être le phénomène de développement d'une appartenance réactive chez les personnes belgo-turques et belgo-marocaines. En effet, si comme on le suggère dans la partie 1, les populations d'origine turque et marocaine ressentent et perçoivent plus les discriminations, particulièrement les générations 1.5 et 2, il se peut que certains individus ne développent pas seulement une appartenance réactive mais également un non appartenance réactive. Comme le suggère Boland (2020) la deuxième génération et la génération 1.5 peuvent conscientiser le choix d'appartenance, et même le revendiquer. Certains individus prennent la décision consciente de ne pas choisir entre les deux appartenances, soit en prenant les deux ou aucune des deux (Boland, 2020).

Le profil type des personnes cumulant les sentiments d'appartenances

Grâce aux données présentées dans le tableau 8 nous dressons ci-dessous le profil type d'une personne cumulant l'appartenance au pays d'origine et au pays d'accueil. C'est-à-dire les catégories de personnes dont une partie importante appartient à la catégorie DA (double appartenance).

Si l'on cherche à identifier ce profil parmi l'ensemble des personnes concernées par ce mémoire, c'est-à-dire les cinq origines confondues, alors l'individu est probablement d'origine subsaharienne et appartient à la génération 1.5. Il est en emploi et possède un diplôme de l'enseignement supérieur. La majorité des amis·es de cette personne ne sont pas de la même origine qu'elle et elle maîtrise le français ou le néerlandais. Cet individu est également investi dans le tissu associatif belge et est intéressé par politique belge. Curieusement, cette personne aurait également vécu des discriminations en Belgique.

Cependant, si on cherche à identifier le profil type d'une personne d'origine turque ou marocaine cumulant l'appartenance au pays d'origine et au pays d'accueil, alors elle appartient à la première génération de personnes immigrées, son occupation importe peu et elle n'a d'ailleurs pas de diplôme de l'enseignement supérieur. Cette personne a une majorité d'amis de la même origine qu'elle et ne maîtrise ni le français, ni le néerlandais. Elle n'a pas vécu de discriminations, ne doit pas nécessairement être investie dans le tissu associatif belge et ne porte pas d'intérêt à la politique belge.

Ces deux profils sont tout à fait opposés et mettent en avant les tendances inversées, d'un grand groupe de population à l'autre, identifiées dans les parties précédentes.

B. La typologie d'appartenance et les indicateurs d'intégration

Intéressons-nous maintenant aux tendances identifiables dans les relations entre les indicateurs d'intégration et les catégories d'appartenance. Le but est d'identifier quels sont les indicateurs qui ont un effet statistiquement significatif sur la double appartenance, soit quels indicateurs de l'intégration favorisent le développement de la double appartenance chez les individus.

Pour identifier les indicateurs d'intégration ou d'inclusion pouvant expliquer le phénomène de double appartenance nous avons réalisé une régression logistique. Pour pouvoir réaliser cette régression et concentrer notre attention sur la double appartenance, si oui ou non les individus cumulent les appartenances, plutôt que sur les quatre types d'appartenance, nous avons ici utilisé une variable dépendante à deux modalités : avoir une double appartenance ou ne pas avoir une double appartenance. Un premier modèle ne comprenant que la variable démographique a été testé, il s'agit du modèle 7 dans le tableau 9. Dans un deuxième modèle (modèle 8), nous avons ajouté le sexe et la génération des individus.

Tableau 9 – Modèles de régression logistique explicatifs de la double appartenance, avec et sans les variables indépendantes démographiques.

	Modèle 7		Modèle 8	
	Population d'origine subsaharienne	Population d'origine marocaine et turque	Population d'origine subsaharienne	Population d'origine marocaine et turque
	Rapports de cote	Rapports de cote	Rapports de cote	Rapports de cote
Pays d'origine POMBE (Ref. Burundi)				
Congo-RDC	1,19		1,16	
Rwanda	0,65		0,62	
Pays d'origine BTM (Ref. Maroc)				
Turquie		1,28		1,18
Situation d'emploi (Ref. Etudiant)				
Sans emploi	1,15	0,92	1,4	0,95
En emploi	1,56	0,83	1,8 *	0,83
Niveau de diplôme (Ref. Pas de diplôme du supérieur)				
Diplôme du supérieur	1,14	1,34	1,46	1,35
Relations sociales (Ref. Majorité d'amis de même origine)				
Non	1,72 *	1,23	1,56	1,22
Discriminations vécues (Ref. Ne pas avoir subis de discriminations)				
Avoir vécu des discriminations	1,23	1,09	1,3	1,04
Maitrise de la langue (Ref. Ne maitrise pas le néerlandais ou le français)				
Maitrise une langue du pays d'accueil	2,59 *	1,07	2,05	0,93
Vie associative (Ref. Pas d'investissement associatif)				
Investissement associatif	1,15	0,96	1,21	0,94
Intérêt pour la politique belge (Ref. Pas d'intérêt)				
Intérêt pour la politique belge	2,32 ***	1,15	2,38 ***	1,18
Sexe (Ref. Hommes)				
Femmes			1,07	0,83
Génération (Ref. génération 1)				
Génération 1.5			3,19 ***	1,81
Génération 2			1,9 *	1,57
***p<0,01 **p<0,05 *p<0,1				

Le tableau est réalisé à partir des données récoltées dans le cadre des études de Adam et Torrenkens (2015) et Demart et al. (2017) commandées par la Fondation Roi Baudoin.

Ce qui saute aux yeux lorsque l'on regarde les rapports de cote de ces deux modèles, pour les deux grands groupes de population, c'est que aucune variable explicative ne semble avoir d'effet significatif sur l'expression d'une double appartenance pour la population d'origine Belgo-marocaine et Belgo-turque. Alors que pour la population Belgo-subsaharienne, dans chaque modèle trois variables ont un effet significatif. Ceci peut être dû à la répartition des variations observées au sein des échantillons Belgo-turcs et Belgo-marocains ou à la taille de ces échantillons. En effet, pour les personnes originaires du Maroc et de la Turquie la population est répartie de manière plus égalitaire entre les 4 catégories ce qui souligne une grande variété dans les schémas identitaires et pose la question des différents rapports des populations à l'appartenance. On ne peut donc conclure sur les indicateurs pouvant être explicatif de la double appartenance chez les personnes Belgo-turques et Belgo-marocaines.

Dans le modèle 8, les indicateurs ayant un effet statistiquement significatif sont la proportion d'amis de même origine, de la maîtrise de la langue et de l'intérêt pour la politique belge. Dans le modèle 9, c'est toujours l'intérêt pour la politique belge, mais également l'emploi et la génération.

En ce qui concerne l'intérêt pour la politique belge, étant donné qu'une grande partie de la population se sentant appartenir à la Belgique exprime une double appartenance, et que l'intérêt pour la politique belge est positivement corrélé au sentiment d'appartenance à la Belgique, il n'est pas surprenant que ce soit également le cas pour la double appartenance. Par ailleurs, comme nous l'avons noté dans la partie 1 de ce chapitre, il est difficile de faire la part des choses entre l'effet et la cause pour ce type variable. Néanmoins, d'après les deux modèles, l'intérêt pour la politique belge semble avoir un effet positif sur le fait d'exprimer une double appartenance.

Tout comme pour le sentiment d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine, la double appartenance des personnes d'origine subsaharienne serait influencée par la nature de leurs relations amicales. En effet, les individus d'origine subsaharienne ont 1,72 fois plus de chance de cumuler les appartenances si la majorité de leurs amis ne sont pas de la même origine ethnique. On imagine que la diversification des réseaux sociaux encourage la diversification des appartenances. Comme le suggère Kasongo (2015), cette diversification favorise le développement d'une appartenance au pays d'accueil. Donc si on part du principe que la majorité des individus ont d'abord une

appartenance au pays d'origine puis développe une appartenance au pays d'accueil en plus de la première appartenance, alors la diversification du réseau social n'encouragera pas seulement le SAB, mais aussi la double appartenance.

DISCUSSION

Bien que cette étude ait fourni des résultats significatifs, il est important de reconnaître certaines limites qui pourraient influencer l'interprétation des conclusions que nous allons formuler.

Le présent mémoire, qui s'inscrit dans une approche comparative, s'appuie sur deux questionnaires distincts pour évaluer le sentiment d'appartenance de deux grands groupes de population. Bien que des efforts considérables aient été consacrés à l'alignement des questions afin de refléter au mieux le sentiment d'appartenance des individus, les différences inhérentes entre les questionnaires peuvent induire des variations dans les résultats. Ainsi, il est impératif de prendre en compte ces divergences, soulignant la nécessité d'envisager une réplication de l'étude avec des questionnaires plus homogènes pour garantir la comparabilité des résultats.

Un autre défi méthodologique réside dans la nature qualitative des questions posées aux participants. Ces questions, relevant de l'évaluation subjective, laissent inévitablement une marge d'interprétation. Malgré la rigueur apportée à la sélection des questions les plus claires et à la combinaison judicieuse des questions plus complexes, la subjectivité inhérente aux réponses doit être prise en considération lors de l'analyse des résultats.

De plus, il est essentiel de souligner que cette étude est limitée à cinq populations d'origine spécifiques. Les conclusions tirées ne peuvent donc prétendre à une généralisation totale. D'autant plus que les résultats mettent en lumière des variations substantielles entre ces groupes, soulignant les fortes différences entre les populations. Ainsi, l'extension de cette recherche à un éventail plus vaste de populations d'origine permettrait une compréhension plus approfondie et nuancée du sentiment d'appartenance dans le contexte belge.

En outre, il convient de noter que l'étude s'est concentrée sur l'effet de certaines variables explicatives, limitant ainsi la portée de l'analyse. L'exploration de variables supplémentaires et la recherche des variables expliquant le sentiment d'appartenance pourrait offrir une perspective plus complète et améliorer notre compréhension et la mesure du concept étudié.

CONCLUSION

L'ambition de ce mémoire était d'étudier le sentiment d'appartenance des personnes d'origine turque, marocaine et subsaharienne, et de le confronter aux indicateurs d'intégration utilisés pour mesurer l'intégration des personnes issues de l'immigration en Belgique. Trois objectifs principaux permettaient de répondre à cette ambition.

Le premier objectif du mémoire était de mesurer et de caractériser le sentiment d'appartenance à la Belgique, et au pays d'origine, des cinq populations d'origine étudiées. Il s'agissait de quantifier le SAB et le SAO, d'identifier les tendances principales et de comparer l'expression de l'appartenance au sein des différentes populations. Dans un premier temps il a fallu définir le sentiment d'appartenance à l'aide de la littérature scientifique, et identifier, dans les questionnaires de récolte de données, les questions rendant compte d'un sentiment d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine. Ces questions ont fait l'objet d'un traitement et de modifications afin de pouvoir les analyser, mais surtout, de pouvoir comparer le groupe des personnes originaire d'Afrique subsaharienne et les personnes originaires du Maroc et de Turquie. Quatre résultats principaux ont été identifiés et des propositions d'analyse et d'explications ont été formulées. Tout d'abord, la majorité des personnes d'origine Belgo-subsahariennes, Belgo-turques et Belgo-Marocaines se sentent appartenir à la Belgique. Il en est de même pour le pays d'origine. Ensuite, il a été trouvé que cette appartenance, s'exprime différemment selon l'origine des individus. Les individus originaires de pays d'Afrique subsaharienne ont un SAB plus élevé que les individus originaires du Maroc et de la Turquie. Il en est de même pour le SAO. L'appartenance varie également en fonction de la génération à laquelle les individus appartiennent, et cet effet générationnel est différent selon l'origine de la population. Chez les personnes Belgo-subsahariennes, le sentiment d'appartenance à la Belgique augmente au fil des générations, alors que le sentiment d'appartenance au pays d'origine lui diminue. Cependant, chez personnes Belgo-marocaines et Belgo-turques le SAB diminue au fil des générations et le SAO oscille. Plusieurs propositions ont été faites pour expliquer ces différences entre les populations Belgo-subsahariennes et Belgo-marocaines, Belgo-turques. Tout d'abord, la manière de récolter les données, soit les questions posées aux individus, pourrait influencer leurs réponses ou les données. Ensuite, la perception et sensibilité aux discriminations accrue par le temps passé en Belgique et par le niveau d'éducation pourrait avoir un impact négatif sur le sentiment

d'appartenance au pays d'accueil. Ce qui pourrait également mener au développement d'une appartenance réactive ethnique. Enfin, la taille de la communauté locale de même origine qui diminuerait la diversification du réseau social et donc le sentiment d'appartenance. Ces différentes explications potentielles attraient à la fois aux caractéristiques de la société d'accueil et de la société immigrée.

Le deuxième objectif de ce mémoire était de savoir si les indicateurs d'intégration, issus de la littérature et de la législation, habituellement utilisés pour mesurer l'intégration des individus au sein de la société d'accueil, expliquaient le sentiment d'appartenance des individus à la Belgique, ou au pays d'origine. Ceci nous permet non seulement d'identifier les indicateurs pertinents pour rendre compte du vécu des personnes, mais aussi de savoir si l'intégration telle qu'on la traite actuellement prend en compte la dimension subjective des processus de socialisation. Il a donc fallu identifier les indicateurs d'intégration. Sept ont été retenus et étudiés dans un modèle de régression logistique : la situation d'emploi, la détention d'un diplôme du supérieur, le pourcentage de relations sociales avec des personnes de même origine, les discriminations vécues, la maîtrise de la langue, l'investissement associatif et l'intérêt pour la politique belge. Quatre grands résultats ont été formulés et des tentatives d'explications ont été proposées. Tout d'abord, dans l'ensemble, les indicateurs d'intégration ne sont pas explicatifs du sentiment d'appartenance. Ce qui veut dire que l'étude de l'intégration telle qu'elle est menée aujourd'hui ne rend pas compte du vécu des individus concernés. En outre, la situation d'emploi ne fait pas partie des rares indicateurs ayant un effet significatif sur l'appartenance. Ceci veut dire que l'étude de l'intégration par le biais de l'étude de l'intégration au marché du travail n'est pas fidèle au vécu des individus. Etant donné que l'intégration au marché du travail est tellement valorisée dans la littérature scientifique, il s'agit certainement du résultat le plus conséquent de ce mémoire. Ensuite, il a été trouvé que le fait d'avoir une majorité d'amis d'une origine différente de la sienne a un effet positif sur le sentiment d'appartenance à la Belgique des individus et un effet négatif sur leur sentiment d'appartenance au pays d'origine, toutes populations confondues. Cependant, l'effet est plus fort pour les populations d'origine subsahariennes. La taille de la communauté d'origine en Belgique peut expliquer l'effet plus fort de cette variable sur la population belgo-saharienne. En effet, ces individus sont moins nombreux et donc sont « forcés » de diversifier leur réseau social. Le réseau social diversifié est une source

importante de soutien et de capital social, ce qui facilite le développement d'un sentiment d'appartenance et explique l'effet de cette variable sur l'ensemble des populations étudiées dans ce mémoire (Korac, 2003). Enfin, l'intérêt pour la politique belge a également un effet positif sur le sentiment d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine de l'ensemble des populations. Dans ce cas-ci, les deux variables s'influencent certainement l'une l'autre. On sait que pour certaines population l'appartenance est une revendication politique, un rejet d'un régime auquel on n'adhère pas. Dans ce cas il n'est pas surprenant que les individus s'investissent politiquement en Belgique. Par ailleurs, les individus ne se sentant pas appartenir à la Belgique croient moins en l'impact de leur choix et actions. Ce qui expliquerait l'intérêt plus faible pour la politique belge des personnes ne sentant pas appartenir à la Belgique.

Le troisième objectif de ce mémoire était de vérifier l'absence de compétition entre les appartenances à la Belgique et au pays d'origine, et de d'identifier les indicateurs d'intégration favorisant la double appartenance. Pour ce faire, il a fallu créer une typologie de l'appartenance. Cette typologie est composée de quatre catégories : la double appartenance, l'appartenance unique à la Belgique, l'appartenance unique au pays d'origine, et la non appartenance. Tout d'abord, il a été confirmé que la double appartenance est bien présente chez toutes les populations, mais que son expression varie en fonction de l'origine et de la génération. Les personnes d'origine subsahariennes ont plus tendance que les autres à se sentir appartenir aux deux pays. Ensuite, la non-appartenance est un phénomène plutôt rare parmi les populations étudiées dans ce mémoire. Cependant elle est plus présente chez les personnes d'origine turque et marocaine. La manière dont ces différents types d'appartenance se manifestent au sein des cinq populations est tout à fait cohérent avec les observations concernant le sentiment d'appartenance au pays d'origine et à la Belgique et renvoie au phénomène de développement d'une appartenance réactive. En effet, on peut supposer que certains individus développent une appartenance réactive. On les retrouverait donc dans la catégorie d'appartenance unique au pays d'origine. Il est également possible que certaines personnes développent une non-appartenance réactive. Ce qui explique qu'il y ait plus de non-appartenance chez les personnes Belgo-turques et Belgo-marocaines. Par ailleurs, lorsque les individus se sentent appartenir à un seul des deux pays, alors il y a plus de chance que ce soit au pays

d'origine. On suppose que les individus se sentent d'abord appartenir au pays d'origine, puis développent un sentiment d'appartenance au pays d'accueil et cumulent alors les deux. Ceci confirme bien l'absence de compétition entre les appartenances.

Ce mémoire est une première tentative d'analyse quantitative du sentiment d'appartenance. La littérature scientifique sur le sujet est encore très limitée. Elle s'intéresse principalement à la définition théorique du concept, tout en faisant quelques propositions de facteurs pouvant faciliter le sentiment d'appartenance. De nombreuses recherches sont possibles dans la continuité de ce mémoire. Ici, on ne se penche que sur cinq populations immigrées présentes en Belgique. Il serait pertinent de s'intéresser aux autres. Par ailleurs, cette recherche s'est basée sur des questionnaires qui n'ont pas été créés pour étudier le sentiment d'appartenance. Une étude se basant sur des questionnaires conçus pour pourrait pousser plus loin l'analyse des phénomènes observés et la comparaison entre les populations. Idéalement, ce questionnaire contiendrait une multitude de questions interrogeant différentes dimensions de l'appartenance et prenant en compte la double appartenance comme une des réalités possibles. Pour faire au mieux il faudrait approfondir la compréhension des processus de construction identitaire et identifier la place qu'occupe l'appartenance là-dedans. Enfin, il serait intéressant de prolonger ce mémoire par une étude cherchant à identifier les facteurs explicatifs du sentiment d'appartenance pour les personnes d'origine immigrée en Belgique.

On retiendra tout de même de ce mémoire que la tendance est plutôt à l'appartenance et qu'il n'est pas question de compétition entre le pays d'origine et la Belgique. Cependant, la manière dont est actuellement étudiée et régulée l'intégration, ne prend pas en compte la dimension subjective des processus de sociabilisation, et ne donne que très peu importance au vécu des personnes les plus directement concernées par la problématique. D'autre part, la manière dont elle est organisée en Belgique n'est pas adaptée aux besoins des individus qui varient en fonction de leurs caractéristiques, notamment leur origine. On sait maintenant que cette gestion de l'intégration dessert certains groupes, notamment les dernières générations belgo-turques et belgo-marocaines. Ce qui prouve que le temps et de simples encouragements à faire des « efforts d'intégration », ne suffisent pas à ce que l'ensemble de la population, société

d'accueil et personnes d'origine immigrée comprises, estime les processus d'intégration comme aboutis et réussis.

Ce mémoire invite donc à repenser urgemment notre manière de mesurer et d'évaluer l'intégration des personnes d'origine immigrée en Belgique. Peut-être en commençant par donner plus de place à la mesure de l'intégration par les personnes concernées elles-mêmes, c'est-à-dire en mettant le sentiment d'appartenance au-devant de la scène.

Bibliographie

- Achour, A. C. (2012). L'impact du sentiment d'appartenance sur l'achat du produit partage et du produit national. *Recherches en sciences de gestion*, 91(4), 59. <https://doi.org/10.3917/resg.091.0059>
- Adam, I., & Torrenkens, C. (2015). *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs : (auto)portrait de nos concitoyens*. kbs-frb.be. <https://kbs-frb.be/fr/belgo-marocains-belgo-turcs-autoportrait-de-nos-concitoyens>
- Albert, I., & Barros, S. (2021). The Sense of Belonging in the Context of Migration : Meanings and Developmental Trajectories. *Springer eBooks*, 211-222. https://doi.org/10.1007/978-3-030-77892-7_19
- Amit, K., & Bar-Lev, S. (2014). Immigrants' sense of belonging to the host country : the role of life satisfaction, language proficiency, and religious motives. *Social Indicators Research*, 124(3), 947-961. <https://doi.org/10.1007/s11205-014-0823-3>
- Arab, C. (2013). Le troisième âge : le "migrant inutile". *Hommes & migrations*, 1303, 47-55. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2550>
- Baudewyns, P., Masuy, A. J., Moreau, L., Rizzi, E. L., & Schoumaker, B. (2013). *Analyser les données en sciences sociales : de la préparation des données à l'analyse multivariée*. <https://lib.ugent.be/en/catalog/rug01:002096063>
- Bertrand, A. (2019). Refugees' trajectories in Switzerland : Impact of residence permits on labour market integration. *Revue Quetelet + Quetelet Journal*, 7(1), 71-99. <https://doi.org/10.14428/rqj2019.07.01.03>

- Blom, S. (2004). Labour market integration of refugees in Norway under changing macro-economic conditions. *Journal of International Migration and Integration*, 5(1), 1-31. <https://doi.org/10.1007/s12134-004-1000-3>
- Boland, C. (2020). Hybrid identity and practices to negotiate belonging : Madrid's Muslim youth of migrant origin. *Comparative Migration Studies*, 8(1). <https://doi.org/10.1186/s40878-020-00185-2>
- Brette, J. (2023). *L'intégration des étrangers. Le parcours d'intégration en Région wallonne est-il efficace ?* [Mémoire]. Université Catholique de Louvain.
- Brettell, C. B., & Nibbs, F. G. (2009). LIVED HYBRIDITY : SECOND-GENERATION IDENTITY CONSTRUCTION THROUGH COLLEGE FESTIVAL. *Identities-global Studies in Culture and Power*, 16(6), 678-699. <https://doi.org/10.1080/10702890903307142>
- Caballero, E. G. (2011). Factors explaining the integration, identity and sense of belonging to Spanish society among youth immigrants in Huelva. *Migraciones internacionales*, 6(2), 9-39. <https://doi.org/10.17428/rmi.v6i21.751>
- Castles, S., Korác, M., Vasta, E., & Vertovec, S. (2002). *Home Office Online Report 28/03 European Council on Refugees and Exiles (septembre 1999). Position on the integration of refugees in Europe (ECRE)*. Home Office Immigration Research and Statistics Service.
- Chiffres 2018. (2018). Dans *Myria.be*.
- Commission Communautaire Commune. (s. d.). *Un parcours d'accueil obligatoire pour les primo-arrivants dès ce 1er juin 2022*. ccc-ggc.brussels.

<https://www.ccc-ggc.brussels/fr/news/un-parcours-daccueil-obligatoire-pour-les-primos-arrivants-des-ce-1er-juin-2022>

Conseil Européen. (2023). *Comment l'UE gère les flux migratoires*.
<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/managing-migration-flows/>

CRAcs. (2021). *Parcours d'accueil pour primo-arrivants*. Centre Bruxellois d'Action Interculturelle. <https://www.cbai.be/rapport-cracs-primos-arrivants-recherche-parcours-daccueil-complet-2021/>

Damery, S. (2023). Migration et appartenance créative à la ville de Bruxelles. *Ville et créativité*, 109-118. <https://doi.org/10.33058/seismo.20757>

Demart, S., Schoumaker, B., Godin, M., & Adam, I. (2017). *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*. Fondation Roi Baudoin.

Diversité selon l'origine en Belgique. (2023, 8 juin). Statbel.
<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population/origine>

Donato, K. M., & Ferris, E. (2020). Refugee Integration in Canada, Europe, and the United States : Perspectives from Research. *Annals of The American Academy of Political and Social Science*, 690(1), 7-35.
<https://doi.org/10.1177/0002716220943169>

Duchêne, C. (2022). Quel avenir pour les parcours d'intégration belges ? Dans *itinera.team*. Institut Itinera.

Ebersold, S. (2009). « Inclusion » 1. *Recherche et formation*, 61, 71-83.
<https://doi.org/10.4000/rechercheformation.522>

Efforts d'intégration dans la société belge / IBZ. (2023).

<https://dofi.ibz.be/fr/themes/faq/long-stay/efforts-dintegration-dans-la-societe-belge>

Eurostat. (2023). *Population on 1 January by age group, sex and country of birth*.

Statistics | Eurostat.

https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_POP3CTB__custom_7686518/default/table?lang=en

Felouzis, G., Charmillot, S., & Fouquet-Chauprade, B. (2016). Les élèves de deuxième

génération en Suisse : modes d'intégration scolaire et compétences acquises dans 13 systèmes éducatifs cantonaux. *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 42(2), 218-244. <https://doi.org/10.1515/sjs-2016-0010>

Fondation Roi Baudouin. (s. d.). *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des*

Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais. kbs-frb.be.

<https://kbs-frb.be/fr/des-citoyens-aux-racines-africaines-un-portrait-des-belgo-congolais-belgo-rwandais-et-belgo>

Gauthier, C., Lacroix, M., Liguori, M., Martinez, E., & Ngoc, K. D. (2010).

L'intégration, à la jonction du discours normatif et de l'expérience vécue : des demandeurs d'asile s'expriment. *Service social*, 56(1), 15-29. <https://doi.org/10.7202/039776ar>

Geurts, N., Davids, T., & Spierings, N. (2020). The lived experience of an integration

paradox : Why high-skilled migrants from Turkey experience little national belonging in the Netherlands. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 47(1), 69-87. <https://doi.org/10.1080/1369183x.2020.1770062>

- Guérin-Pace, F. (2006). Sentiment d'appartenance et territoires identitaires. *Espace géographique*, 35(4), 298. <https://doi.org/10.3917/eg.354.0298>
- Guilbert, L. (2005). L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance. *Ethnologies*, 27(1), 5. <https://doi.org/10.7202/014020ar>
- Hammouche, A. (2009). Le double attachement du migrant comme expression de la modernité. *Naqd (Alger)*, N° 26-27(1), 209. <https://doi.org/10.3917/naqd.026.0209>
- Herman, B., & Rea, A. (2017). La longue et sinueuse route vers l'emploi : les carrières d'insertion professionnelle des réfugiés sur le marché du travail en Belgique. [Revue européenne des migrations internationales], 33(4), 109-134. <https://doi.org/10.4000/remi.9467>
- Herslund, L. B. (2021). Everyday life as a refugee in a rural setting – what determines a sense of belonging and what role can the local community play in generating it ? *Journal of Rural Studies*, 82, 233-241. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2021.01.031>
- Histoire de vie 2003 - Fichier détail / Insee.* (2006). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2532244>
- Houtkamp, C. (2015). Beyond Assimilation and Integration : The Shift to 'National' and 'Transnational' Inclusion. *Acta Universitatis Sapientiae : European and Regional Studies*, 8(1), 73-87. <https://doi.org/10.1515/auseur-2015-0014>
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse [IBSA]. (2017). *La région Bruxelles-Capitale en chiffres.*

- Jenik, C. (2016, 15 février). *Infographie : Les villes les plus cosmopolites du monde*. Statista Daily Data. <https://fr.statista.com/infographie/4359/les-villes-les-plus-cosmopolites-du-monde/>
- Kasongo, P. D. (2015). L'intégration socioculturelle des migrants d'origine congolaise à Bruxelles. Dans *IRFAM Harmoniques*. IRFAM. <https://www.irfam.org/wp-content/uploads/etudes/analyse022015.pdf>
- Korac, M. (2003). Integration and how we facilitate it : A comparative study of the settlement experiences of refugees in Italy and the Netherlands. *Sociology*, 37(1), 51-68. https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0038038503037001387?casa_token=06rhPeGM-0kAAAAA:JsS-rL5vB4go21aji6VRzM91ofAJXus4cAwUbpl8jLwQBJa7CxrTPKjfsNGEZfMsHILs9b1msf0OuvU
- Larousse, É. (s. d.). *Définitions : inclusion - Dictionnaire de français Larousse*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inclusion/42281>
- Li, P. P. (2003). Deconstructing Canada's discourse of immigrant integration. *Journal of International Migration and Integration*, 4(3), 315-333. <https://doi.org/10.1007/s12134-003-1024-0>
- Mary, G., & Costalat-Founeau, A. (2010). La dynamique identitaire de stagiaires immigrants : stratégies d'acculturation et insertion dans un collectif de travail. *Psychologie du Travail et des Organisations*, 16(3), 219-234. [https://doi.org/10.1016/s1420-2530\(16\)30146-7](https://doi.org/10.1016/s1420-2530(16)30146-7)

- Mathieu, S. (2017). Felder Alexandra, L'Activité des demandeurs d'asile. Se reconstruire en exil, Toulouse, Érès, coll. « Clinique du travail », 2016. *La Nouvelle revue du travail*, 11. <https://doi.org/10.4000/nrt.3384>
- Mazzocchetti, J. (2011). Entre dénis de reconnaissance, luttes et affirmation de soi. Enquête auprès de jeunes d'origine subsaharienne à Bruxelles. *Uzance*, 1, 88-106.
https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=boreal:88351&datastream=PDF_01
- Melissa, B., & Francesca, S. (2017). Migrations de retour dans les Alpes italiennes : mobilités, « cittadinanza » et sentiment d'appartenance. [Revue européenne des migrations internationales], 33(2-3), 301-322.
<https://doi.org/10.4000/remi.8634>
- Myria. (2021). La migration en chiffres et en droits : Les cahiers du rapport annuel. Dans *myria.be*.
- National Bank of Belgium. (2020). *The economic impact of immigration in Belgium*. Revue économique.
https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorev2020_special.pdf
- OCDE & Union Européenne. (2019). Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrés. Dans *OECD eBooks*. Éditions OCDE, Paris/Union Européenne, Bruxelles. <https://doi.org/10.1787/9789264309234-fr>
- Omanović, V., & Langley, A. (2021). Assimilation, Integration or Inclusion ? A Dialectical Perspective on the Organizational Socialization of Migrants.

Journal of Management Inquiry, 32(1), 76-97.
<https://doi.org/10.1177/10564926211063777>

Organisation internationale pour les migrations [OIM]. (2015). *État de la migration dans le monde 2015 : Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité*. <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2015-les-migrants-et-les-villes-de-nouveaux-partenariats>

Penninx, R. (2019). Problems of and solutions for the study of immigrant integration. *Comparative Migration Studies*, 7(1). <https://doi.org/10.1186/s40878-019-0122-x>

Piguet, E., & Wimmer, A. (2000). Les nouveaux « Gastarbeiter » ? Les réfugiés sur le marché du travail suisse. *Journal of International Migration and Integration*, 1(2), 233-257. <https://doi.org/10.1007/s12134-000-1003-7>

Rademacher, M. V. (2014). Les exilés politiques chiliens en France, quarante ans après le coup d'État. *Hommes & migrations*. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2715>

Rea, A. (2021). *Sociologie de l'immigration*.

Rhein, C. (2002). Intégration sociale, intégration spatiale. *Espace géographique*, tome 31(3), 193-207. <https://doi.org/10.3917/eg.313.0193>

Schoonvaere, Q. (2016). L'impact de l'origine nationale sur les trajectoires familiales des descendants d'immigrés marocains et turcs résidant en Belgique. Comparaison avec les trajectoires familiales de la population d'origine Belge.

Dans *Trajectoires et âges de la vie (Sélection d'articles issus des travaux présentés au XVIIIe colloque, Bari, 2014)* (p. 1-24). érudit.

Schoumaker, B., & Schoonvaere, Q. (2012). L'immigration subsaharienne en Belgique. Etat des lieux et tendances récentes. *Démographie et sociétés*, 3, 1-24. <http://hdl.handle.net/2078.1/127817>

Schultz, A. E., Newman, K. P., & Wright, S. A. (2022). The negative effect of low belonging on consumer responses to sustainable products. *Journal of Business Ethics*. <https://doi.org/10.1007/s10551-022-05257-0>

Shore, L. M., Randel, A. E., Chung, B. G., Dean, M., Ehrhart, K. H., & Singh, G. (2011). Inclusion and Diversity in Work Groups : A Review and Model for Future Research. *Journal of Management*, 37(4), 1262-1289. <https://doi.org/10.1177/0149206310385943>

Swyngedouw, E., & Swyngedouw, E. (2009). The Congolese diaspora in Brussels and hybrid identity formation : multi-scalarity and diasporic citizenship. *Urban Research & Practice*, 2(1), 68-90. <https://doi.org/10.1080/17535060902727074>

Torrekens, C., & Adam, I. (2019). Pratiques religieuses des Belges de confession musulmane. *La revue nouvelle*. <https://doi.org/10.3917/rn.196.0061>

Vause, S. (2013). Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique - Rapport statistique et démographique 2013. Dans *myria.be*. UCLouvain - Centre de recherche en démographie et sociétés (DEMO) et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Woitrin, D. (2021). *La politique d'intégration en Belgique : trois régions, trois communautés, quatre modèles* – DisCRI ASBL. discri.be.
<https://discri.be/article-thematique/la-politique-dintegration-en-belgique-trois-regions-trois-communautes-quatre-modeles/>

Zimmer, N. (2021). *Carrières professionnelles des demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique : Analyse descriptive et explicative de parcours socio-économiques* [Mémoire]. Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain.

Mots-clés : Sentiment d'appartenance, intégration, population d'origine étrangère, double appartenance, indicateurs d'intégration

Résumé

Ce mémoire examine le sentiment d'appartenance (SA) des personnes d'origine turque, marocaine, congolaise, rwandaise et burundaise en Belgique dans une étude quantitative comparative. Le concept de sentiment d'appartenance permet d'étudier l'intégration tout en dépassant les logiques parfois objectivantes de cette notion. Il s'agit d'une notion qui prend en compte la dimension subjective et expérientielle de l'intégration des personnes d'origine étrangère. Ce mémoire a pour but de caractériser le sentiment d'appartenance, vérifier l'existence d'une double appartenance, ainsi que les confronter aux indicateurs d'intégration couramment utilisés en Belgique pour mesurer l'intégration des personnes issues de l'immigration. Les analyses descriptives montrent qu'il y a un fort sentiment d'appartenance à la Belgique et au pays d'origine au sein de toutes les populations. Cependant l'expression de ce sentiment d'appartenance varie d'un groupe d'origine à l'autre, mais également d'une génération d'immigration à l'autre. Chez les personnes d'origine subsaharienne le sentiment d'appartenance grandit au fil des générations alors qu'il diminue au sein des populations d'origine turque et marocaine. Ensuite, la création d'une typologie de l'appartenance a permis de confirmer l'existence de la double appartenance au pays d'accueil et d'origine. Enfin, un ensemble de régressions logistiques a trouvé que la majorité des indicateurs d'intégration n'ont pas d'effet significatif sur le sentiment d'appartenance des individus ou sur leur double appartenance.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad